

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

**Creil  
Sud  
Oise**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

 /agglomeration.creilsudoise  
[www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)

*Terre d'Histoire,  
terre d'Avenir*



### **PROJET DE TERRITOIRE : DES PREMIERES ACTIONS ET DES OUTILS**

2018 est la deuxième année d'existence de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO). Une deuxième année qui a été marquée par l'entrée en phase active du projet de territoire avec la mise en œuvre des premières actions et la création d'outils permettant de suivre les avancées du projet.

Ce projet de territoire est capital pour le développement du territoire puisqu'il imagine l'Agglomération en 2040 en donnant le cap des politiques.

Il a donc été décidé pour le Rapport Annuel des services de reprendre le même plan...

#### **Quatre axes privilégiés**

Le Projet de Territoire, adopté en décembre 2017, prévoit un territoire aménagé de façon équilibrée et respectueuse de l'environnement. Un territoire où le développement économique doit servir la création d'emplois durables pour les habitants.

Pour y parvenir quatre axes ont été privilégiés :

- 1- Mettre en valeur les atouts de la ruralité
- 2- Préserver l'environnement
- 3- Développer les espaces urbains
- 4-Développer les services à la population

#### **Des premières actions**

En 2018, des premières actions ont été engagées ou poursuivies dans différents domaines. Elles concernent aussi bien le développement du tourisme, la protection contre les inondations, la mise en valeur du patrimoine de la pierre, que l'éducation à l'environnement, les projets urbains, la cohésion sociale, l'économie et l'emploi ou encore les mobilités, la culture, les loisirs et le sport, etc.

#### **Les outils : création d'un tableau de bord pour mieux suivre les avancées du Projet de Territoire**

Le projet de territoire constitue la feuille de route de la collectivité. Les principaux documents (schémas, rapport du développement durable, etc.) produits par l'ACSO s'y réfèrent dans leur contenu, voire dans leur structure. Pour assurer la mise en œuvre de ce projet, un tableau de bord de suivi a été élaboré. Il a été complété en 2018 afin d'y indiquer toutes les actions déjà réalisées, en cours ou programmées

## **Création d'un comité de suivi**

Afin d'examiner régulièrement l'avancement de la mise en œuvre du projet de territoire, un comité de suivi spécifique a été créé. Il s'est réuni pour la première fois le 15 novembre 2018. Cette instance, présidée par Mme Lehner, vice-présidente en charge du suivi du projet de territoire, doit se réunir deux fois par an.

## **Favoriser la concertation : 11 rencontres avec la population sur le thème de la mobilité**

Le Président de l'ACSO a souhaité pouvoir rencontrer annuellement la population de l'ensemble des communes de l'Agglomération pour échanger sur les grandes politiques et sur la mise en œuvre du projet de territoire. Après les rencontres de 2017 sur le contenu du projet, les rencontres 2018 ont été consacrées au thème de la mobilité. 11 réunions publiques ont été organisées de septembre à décembre 2018 (voir par ailleurs le chapitre environnement transport).

## **L'ACSO en chiffres**

### **Aujourd'hui l'ACSO c'est :**

86 000 habitants

31 000 résidences principales

dont plus de 20 300 en collectif

532 copropriétés

11 communes

84 km<sup>2</sup>

51 conseillers communautaires

## **POLE METROPOLITAIN DE L'OISE : UN TERRITOIRE EN ACTION**

Ce Pôle, qui rassemble les trois communautés d'agglomération de Beauvais, Compiègne et Creil, vise à faire reconnaître ce territoire comme territoire d'innovation et d'industrie. Il constitue une opportunité pour les grands projets portés par l'ACSO.

Le Pôle Métropolitain de l'Oise (PMO) se veut être un élément fondamental pour un développement équilibré et solidaire de l'Oise et contribuer à améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire afin d'attirer et développer des activités économiques créatrices d'emplois. Le PMO concentre ses actions dans les domaines suivants :

-Accompagner les mutations industrielles

- Offrir un environnement favorable aux entreprises et à leurs salariés
- Soutenir l'innovation et le développement de nouvelles filières
- Valoriser ensemble l'image de territoire d'innovation et d'industrie

### **Jean-Claude Villemain élu 1<sup>er</sup> Président**

Le syndicat mixte du Pôle Métropolitain de l'Oise a été créé le 8 janvier 2018. Le conseil syndical a été installé le 14 février 2018 et a élu Jean-Claude Villemain, Président de l'ACSO, comme 1<sup>er</sup> président du PMO pour un an. Il est en effet prévu que les trois agglomérations assurent à tour de rôle chaque année la présidence.

### **Soutien aux grands projets des trois agglomérations**

Le conseil syndical du PMO s'est réuni à trois reprises en 2018. Ses premières décisions ont consisté à apporter son soutien aux grands projets des trois agglomérations susceptibles d'être soutenus par la Région au titre du fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines, à la réalisation du barreau ferroviaire Picardie – Creil – Roissy et à la création d'une unité de recherche sur la méthanisation des algues par l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et l'Institut UniLaSalle à Beauvais. Il a également décidé de lancer une étude afin de préciser son positionnement stratégique et de communication en affichant ses domaines d'excellence pour les développer et les rendre très attractifs. Cette étude aura lieu en 2019 et se conclura par l'organisation d'un événementiel permettant de promouvoir l'identité «recherche & développement» du PMO.

### **Un projet sur les bioénergies**

Avec l'animation de l'UTC, une dynamique d'agrégats a été instaurée en coordination associant institutionnels, établissements d'enseignement ou de recherche et entreprises des trois territoires. Six thématiques d'agrégats ont été définies : Industrie du futur, Naturalité, Bioénergie, Santé, Résilience, Aéronautique. Un premier projet opérationnel sur la thématique des bioénergies devrait se concrétiser en 2019.

### **METTRE EN VALEUR LA RURALITE**

#### **DES ACTIONS POUR DEVELOPPER LE TOURISME VERT ET LES LOISIRS DE NATURE**

Le territoire de l'ACSO est aujourd'hui doté d'une véritable ceinture verte. La multitude des chemins de randonnée, les anciennes carrières de pierre propices à l'escalade, la rivière Oise et son affluent le Thérain, constituent autant de richesses naturelles qu'il convient de valoriser afin de développer le tourisme vert et les loisirs de plein air.

#### **LE TOURISME FAIT PEAU NEUVE SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO AVEC UN NOUVEL OFFICE DE TOURISME ET UN PATRIMOINE NATUREL ETOFFE OFFRANT DE NOUVELLES POSSIBILITES**

Pour promouvoir le tourisme, l'ACSO s'est dotée d'un Office de Tourisme devenu opérationnel en 2018. Son nouveau territoire offre des richesses naturelles permettant de développer le tourisme vert et les loisirs de plein air.

#### **I. Les chemins de randonnée, vitrines du territoire : 7 parcours et plus de 70 km de randonnées**

Avec sept parcours couvrant les communes de Cramoisy, Maysel, Montataire, Thiverny, Rousseloy, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin et Villers Saint-Paul, l'ACSO dispose d'une offre diversifiée et remarquable. Plus de 70 km sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, outil visant à promouvoir le développement local et touristique ainsi que la pratique de la promenade et de la randonnée tout en préservant le patrimoine naturel des sentiers et des chemins ruraux.

#### **La compétence «création et entretien des chemins de randonnée» portée par l'ACSO**

Une convention d'aménagement, de gestion, d'entretien et de promotion des chemins a été élaborée en accord avec les communes : elle a pour but de maintenir les parcours de randonnée en bon état.

**En 2018, un état des lieux** des chemins, des panneaux d'accueil et d'information, de la signalétique et du balisage peinture qui jalonnent les parcours, a été réalisé. Parallèlement, l'ACSO a procédé au nettoyage des équipements et à la réfection d'une partie du balisage tout en identifiant les besoins en matière de guidage, d'information et d'aménagements spécifiques. Ils feront l'objet d'une programmation d'interventions à partir de 2019. L'ACSO a également réalisé des travaux d'aménagement sur le parcours

de la randonnée des Carrières à Saint-Vaast-lès-Mello, à l'entrée de l'Espace Chantraine. Les premiers aménagements ont aussi été effectués au pied de la montée aux Glachoirs, site classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) par ailleurs inscrit à l'inventaire régional du patrimoine géologique. De nouveaux projets portés par les communes et les associations ont pu être examinés : modification de randonnées, création de variantes et de nouveaux parcours. Certains projets ont débuté. Fin 2018, la compétence s'est étendue à la création, l'entretien, la signalétique et la promotion des chemins de randonnée et des itinéraires fluvestres ce qui permettra la mise en œuvre de projets plus diversifiés tels que la valorisation des berges.

## **II. Le patrimoine carrier, l'eau et les sports de nature : des atouts qui font la différence**

L'agglomération jouit d'un riche patrimoine carrier avec de nombreuses carrières souterraines et à ciel ouvert qui témoignent de l'industrie de l'extraction de la pierre qui perdure encore.

### **Audit et reprise de la Maison de la Pierre**

L'activité de la Maison de la Pierre est soutenue depuis plusieurs années par des subventions de l'ACSO. Compte tenu de difficultés récurrentes, l'ACSO a diligenté un audit de la structure au cours de l'année 2018 pour envisager une solution adaptée au maintien et à la pérennité de l'activité. Le 13 décembre 2018, les élus de l'ACSO ont décidé de faire reprendre l'activité et le personnel de la Maison de la Pierre par l'Office de Tourisme Creil Sud Oise courant 2019.

### **La pierre : spéléologie et escalade**

L'arrêt de l'exploitation de la pierre permet une reconversion de sites dont certains sont particulièrement bien adaptés aux pratiques sportives telles que la spéléologie (carrière des Vignes de Maysel dite des Loups) et l'escalade qui se déroule déjà sur le site de Saint-Maximin au mur du Larris. L'étude d'une possible valorisation des carrières assortie d'un inventaire est envisagée pour 2019.

### **Des actions en collaboration avec des partenaires**

Pour permettre le développement de l'escalade, l'agglomération travaille depuis plus d'un an avec le propriétaire, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, les communes de Montataire et de Saint-Vaast-lès-Mello et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, à l'ouverture puis au classement sportif du site des Glachoirs. Cette ouverture devrait aboutir courant 2019.

## **Les rivières : balades fluviales et canoë kayak**

De Villers Saint-Paul à Saint-Leu d'Esserent, la rivière Oise traverse 6 des 11 communes du territoire de l'ACSO. Le développement des croisières fluviales organisées depuis plusieurs années au départ de Creil et de Saint-Leu d'Esserent et des projets d'activités liées à la voie d'eau et aux berges est donc privilégié. La rivière le Thérain, qui court sur 5 communes de l'ACSO (de Maysel à Saint-Leu) laisse aussi la possibilité de développer la randonnée en canoë kayak.

## **III. Perspectives 2019**

### **La politique touristique au cœur de l'attention des élus**

L'ACSO va continuer à travailler à la définition de la politique touristique en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme Creil Sud Oise qui veillera à mettre en œuvre les orientations définies tout en assurant la promotion des atouts du territoire.

### **2019 c'est aussi**

- la signature de la convention d'aménagement, de gestion, d'entretien et de promotion des chemins avec les communes
- la reprise de la Maison de la Pierre par l'Office de Tourisme Creil Sud Oise
- la réalisation d'études pour le développement des loisirs touristiques en lien avec la pierre et l'eau.

## **Chiffres clés**

### **Les subventions de l'ACSO**

402 500 € à l'Office de Tourisme

155 116 € à la Maison de la Pierre

## **L'OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE : 2018 UNE PREMIERE ANNEE DE TRANSITION**

**2018 a été une année de transition durant laquelle les bases du nouvel Office de Tourisme Creil Sud Oise ont été posées : appropriation du territoire élargi, création d'un logo, d'une charte graphique.**

L'Office de Tourisme Creil Sud Oise a été créé courant 2017 sous le statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et il est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## La fusion des deux équipes de deux Offices de Tourisme existants en une seule

La mise en place d'un nouvel Office de Tourisme sous la forme d'EPIC a suscité un important travail de mise en place administrative, une organisation logistique et une gestion et optimisation des ressources humaines et des compétences.

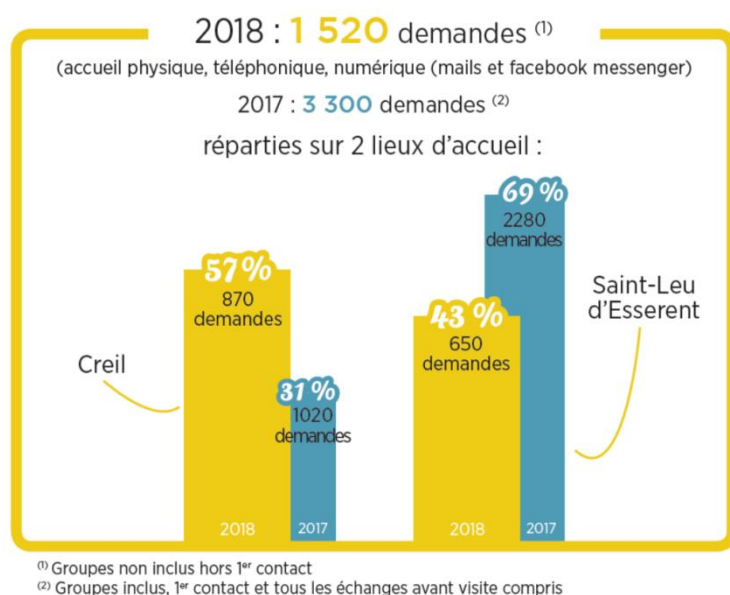
### 1/ Mission d'accueil et d'information

#### Nombre de demandes

1 520, c'est le nombre de demandes reçues à l'accueil de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise regroupant les demandes formulées au guichet (accueil physique), par téléphone ou par le biais numérique (mails, Messenger -Facebook- ou via les formulaires d'inscription en ligne).

#### 2 points d'accueil : 57% des demandes sur Creil

Ces demandes ont été réparties sur les deux points d'accueil : le siège, basé à Saint-Leu-d'Esserent, 7 avenue de la Gare, qui comptabilise 43% des demandes et le Bureau d'Information Touristique (BIT), basé à Creil, place du Général de Gaulle, qui comptabilise 57% des demandes.



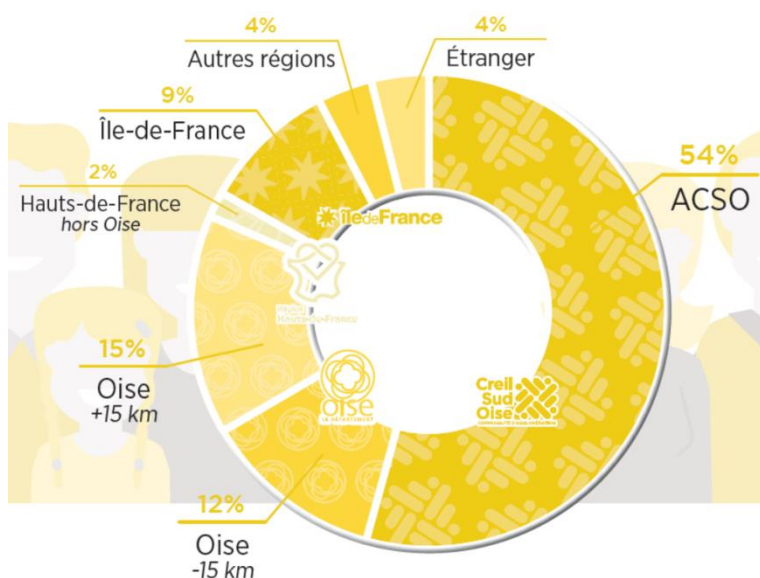
#### Mise en place d'un standard téléphonique

Ce standard a permis la création d'une ligne directe pour le service groupes qui reçoit un très grand nombre d'appels de la part des responsables de groupes : cette déviation des appels, qui n'ont plus été comptabilisés, a impacté le nombre de demandes passant par l'accueil en le diminuant de moitié depuis 2017. Les deux guichets (Saint-Leu-d'Esserent et Creil) ont été fermés en période creuse à savoir janvier et octobre 2018 (uniquement Saint-Leu-d'Esserent), soit une activité comptabilisée pendant 10 mois.



## Provenance des visiteurs

La majorité des personnes ayant effectué une demande à l'Office de Tourisme habite dans l'Agglomération Creil Sud Oise (54%), ou aux alentours, à moins de 15 km. Les Val d'Oisiens, très proches, représentent près de 9% des visiteurs. Les étrangers 4%.



## 2/ Mission communication, promotion

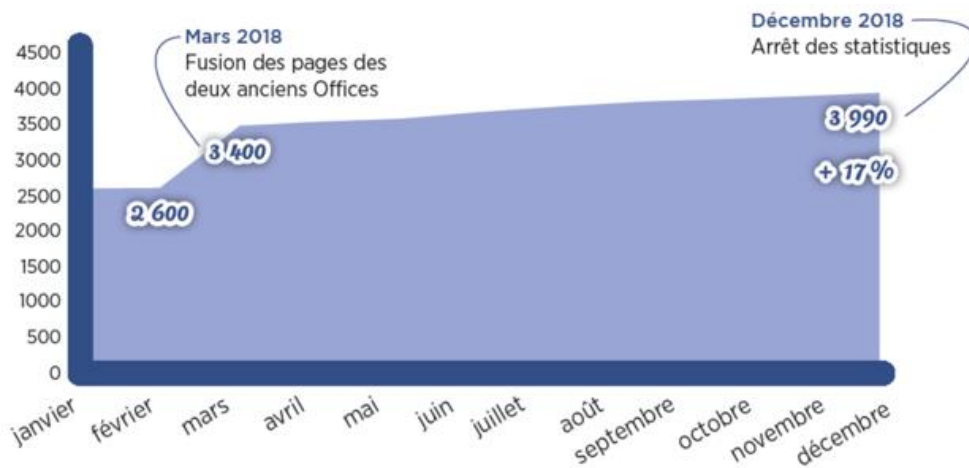
### Création d'un nouveau logo

En 2018, l'Office de Tourisme Creil Sud Oise s'est doté d'une identité visuelle, en lien avec celle de l'Agglomération Creil Sud Oise, à travers la création d'un logo reprenant les 4 couleurs de base et il a élaboré une charte graphique. Création également de deux oriflammes pour une visibilité optimisée sur le terrain au cours de manifestations diverses.

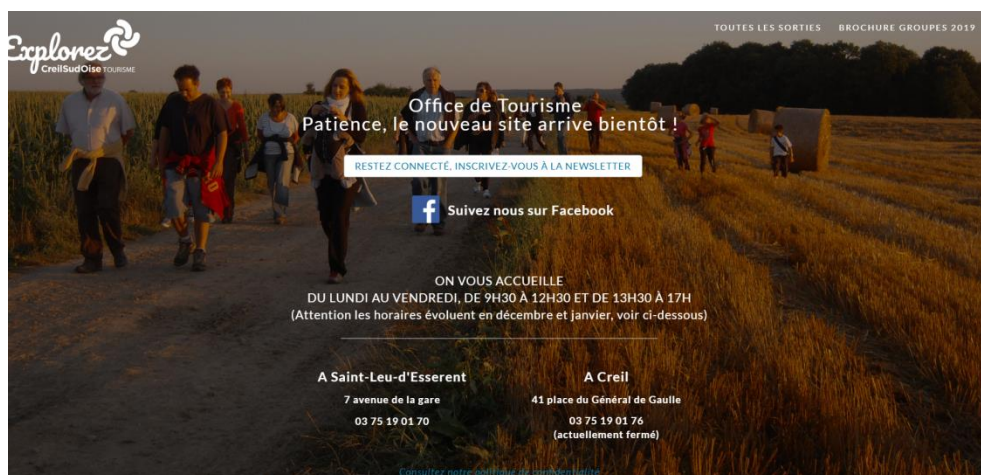


## Visibilité renforcée sur les réseaux sociaux

L'Office de Tourisme Creil Sud Oise a effectué un travail important de promotion du territoire via sa page Facebook. Le nombre d'abonnés a augmenté de 17% en un peu moins d'un an, passant ainsi de 3 400 abonnés en février 2018 à 3 990 en décembre 2018. Le taux d'engagement y est très important, avec 4,4% des abonnés réagissant (moyenne nationale : 4,08%<sup>1</sup>).



L'Office de Tourisme a créé en 2018 et commencé à alimenter des comptes sur Instagram, Twitter et Youtube, trois réseaux qui continueront à être développés en 2019. En attendant la création du site Internet de la structure, une page temporaire (avec nom de domaine définitif) a été créée.



## Actions de promotion auprès des publics individuels et des groupes

> Cible des individuels : afin d'assurer la promotion du territoire, l'Office de Tourisme a édité trois brochures intitulées « Les RDV » (agenda des visites guidées et actions organisées par l'OT et par les prestataires du territoire) et une brochure dédiée au Centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

<sup>1</sup> Source : Baromètre Hootsuite 2018 France

L'Office de Tourisme a renforcé sa présence dans la presse avec 1 encart publicitaire, 8 articles de presse, envoi d'une cinquantaine de communiqués de presse présentant les différentes sorties issues des RDV individuels. Une newsletter mensuelle a vu le jour dès le mois de juin 2018. Elle présente les événements programmés sur le territoire. Le nombre d'abonnés a augmenté de 15% en 6 mois, passant de 400 à 460. La présence de l'équipe de l'Office de Tourisme sur 5 événements majeurs organisés sur le territoire a permis de renseigner près de 800 personnes.

> Cible des groupes : 4 prestataires du territoire figurent dans la brochure groupes de Oise Tourisme (éditée à 5 500 exemplaires). L'Office de Tourisme a également édité sa propre brochure groupes qui sera diffusée à 1 000 exemplaires début 2019.

### **3/ Mission de commercialisation avec retombées économiques**

#### **Balades fluviales et visites guidées**

> Cible des individuels : la vente de prestations (balades fluviales et visites) a engendré un chiffre d'affaires de 8 340 € (contre 8 170 € pour Creil et 6 610 € pour Saint-Leu-d'Esserent en 2017) et a permis à 1 400 personnes de découvrir le territoire à travers 50 RDV, soit en moyenne 28 personnes par visite.

> Cible des groupes : la vente de visites, balades fluviales ou de journées « clé en main » à thème a engendré un chiffre d'affaires de 24 100 € (contre 20 030 € pour Creil et 26 530 € pour Saint-Leu-d'Esserent en 2017) et a permis à 41 groupes (1 340 personnes au total) de découvrir le territoire avec un panier moyen de 18 € par personne.

#### **Le Top 5 des sites les plus commercialisés par l'OT pour les groupes**

Balades fluviales : 27%

Abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent : 17%

Champignonnière de Laigneville : 17%

Clouterie Rivierre de Creil : 15%

Musée Gallé – Juillet de Creil : 10%

### **4/ Pour 2019... une montée en puissance**

L'année 2019 s'annonce prometteuse avec une montée en puissance du service groupes qui accueille une nouvelle collaboratrice expérimentée dans la commercialisation de prestations touristiques. Pour la clientèle individuelle, il y aura du nouveau avec l'apparition des « RDV Secrets » dévoilant l'envers du décor et invitant à pousser les portes de lieux ou d'établissements rarement ouverts au public. Le service communication de l'Office de Tourisme travaille sur le projet avec la création du site Internet qui serait

publié fin 2019. L'Office de Tourisme ancrera également sa position d'animateur du territoire auprès des prestataires touristiques, culturels et associatifs en créant de nouveaux liens entre ces derniers, les élus et les habitants, tous ambassadeurs des richesses à découvrir à Creil Sud Oise.

## **PREVENTION DES INONDATIONS**

### **Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)**

Le nouveau PPRI a été arrêté en mai 2017 mais n'a pas reçu l'adhésion des collectivités en phase de consultation. Face aux avis négatifs, le Préfet a mandaté le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGDDD) pour un audit méthodologique en 2018. Les conclusions, rendues en septembre 2018, relancent une démarche en ateliers avec les collectivités dans le but d'expliquer la non prise en compte de certains projets et de rédiger, avec de nouveaux objectifs de lisibilité et facilité d'interprétation, le règlement. Les aléas (c'est-à-dire les estimations – par modèles hydrauliques- sur le territoire des hauteurs d'eau) et la transparence des ouvrages hydrauliques (c'est-à-dire que les ouvrages hydrauliques du territoire n'ont pas été pris en compte dans le modèle de calcul des hauteurs d'eau, donc ils sont dits transparents) ayant été confirmés, le PPRI devra être impérativement arrêté pour 2021.

### **Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de la vallée de l'Oise instruit en 2018**

Placée à la confluence de l'Oise et du Thérain qui en fait un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI), l'ACSO est au cœur du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie. Pour profiter des Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI), l'ACSO va s'appuyer sur le PAPI qui bénéficie du soutien de l'Etat et d'autres financeurs (Europe, Agence de l'eau, etc.). Ce PAPI comporte deux volets : l'un pour les études (PAPI d'intention), l'autre pour les travaux (PAPI complet). Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise, de la Fère (Aisne) à Pontoise (Val d'Oise) intéresse 90 000 personnes et 5 000 entreprises.

### **Les dates à retenir**

-Le 21 juin 2018, le premier comité de pilotage PAPI a adopté le périmètre, la gouvernance, la stratégie de résilience et le plan d'action.



-A l'automne 2018, le dossier PAPI d'intention (partie études) est réputé complet et il devait être instruit fin 2018 par la DREAL des Hauts-de-France.

-Printemps 2019, labellisation et signature de la convention cadre du PAPI d'intention.

-De mi-2019 à mi-2022, mise en œuvre des actions du PAPI d'intention.

-De 2022 à 2027, élaboration et mise en œuvre du PAPI Complet (travaux).

### **Le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin de l'Oise, de la Brèche, du Thérain**

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a créé une compétence obligatoire relative à la GEMAPI et l'a attribuée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI). L'ASCO a acquis cette compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et a transféré cette compétence aux structures suivantes : **Syndicat du Thérain** pour les communes de Maysel, Cramoisy, St Vaast, Montataire, Rousseloy et Thiverny, **Syndicat de la Nonette** pour la commune de St Maximin, **Syndicat de la Brèche** pour Nogent-sur-Oise et Villers Saint Paul, **Entente Oise Aisne** pour la lutte contre les inondations pour les 11 communes, notamment Creil et Nogent-sur-Oise qui ont une digue de protection contre les crues de l'Oise.

### **Création d'une taxe GEMAPI**

La taxe GEMAPI a été instaurée pour assurer le financement des structures qui interviennent pour entretenir les milieux aquatiques et prévenir les inondations. Elle correspond en moyenne à 3 € par foyer.

### **PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT**

#### **3 GRANDS AXES PRIVILEGIÉS**

La politique environnementale de l'ACSO, la collecte et la gestion des déchets et les actions en faveur de la préservation de l'eau sont les axes privilégiés de travail pour préserver l'environnement du territoire. La préservation de notre environnement dépend en grande partie des comportements de la population. La politique environnementale de l'ACSO s'est bien développée en 2018, de par les multiples actions d'éducation et de sensibilisation menées. En 2019, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sera élaboré.

#### **POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS LE POLE ENVIRONNEMENT MONTE EN PUISSANCE**

A l'occasion de la fusion de la CAC et de PSO, la nouvelle agglomération s'est dotée d'un Pôle environnement dédié à la sensibilisation des habitants aux questions environnementales pour enclencher des changements de comportements. Un plan de 36 actions sur 5 ans a été défini dont 11 ont été mises en place en 2018. Ce Pôle s'appuie sur les thématiques relevant des compétences de l'ACSO : l'eau, le sol, la biodiversité et les espaces naturels, la Mobilité durable, les déchets, l'habitat et la transition énergétique. Le Pôle compte 4 chargés de mission environnement sous la responsabilité de la directrice.

#### **1/ Éduquer à l'environnement pour acquérir les bons réflexes**

##### **Les actions en 2018**

Les actions déjà engagées dans ces secteurs ont été poursuivies en 2018:

- Actions pédagogiques en milieu scolaire : **218 enfants sur 4 écoles** ont suivi les animations.
- Actions de sensibilisation sur le terrain suite à des anomalies constatées par les collecteurs (mauvais tri, déchets verts dans les ordures ménagères, présence de verre dans les poubelles, etc.). **242 visites sur le terrain** ont été effectuées par les ambassadeurs du tri.
- Présence du véhicule éco-citoyen lors de **17 manifestations : 282 adultes et 1335 enfants sensibilisés.**

##### **Promotion du compostage et bio-conteneurs**

Parmi les actions de sensibilisation visant à infléchir les comportements, l'ACSO met en œuvre des mesures ayant un effet direct sur les volumes de déchets à collecter, offrant une véritable alternative à l'incinération. L'ACSO a ainsi continué en 2018 à promouvoir le compostage et parallèlement à mettre des bio-conteneurs à disposition des habitants.

## **2/ Des actions pour préserver notre cadre de vie**

L'ACSO soutient et organise des manifestations et des actions visant à protéger notre environnement et donc notre cadre de vie.

### **Hauts de France propres : 10 tonnes de déchets ramassés en mars**

L'opération Hauts de France Propres, qui s'est déroulée les 16, 17 et 18 mars sur le territoire de l'ACSO, a mobilisé de nombreux bénévoles. Au total, près de 10 tonnes de déchets les plus divers (pneus, chaussures, pare-chocs, extincteurs, etc.) ont été ramassés.

### **Dépôts sauvages : la lutte s'intensifie**

Pour lutter contre les dépôts sauvages qui polluent notre environnement, l'ACSO a programmé en 2018 une vaste campagne de publicité sur les incivilités. Parallèlement, l'ACSO a organisé les premières journées contre les incivilités les samedi 13 et dimanche 14 octobre 2018. Huit communes et près de 200 personnes (adultes et enfants) se sont mobilisées contre les dépôts sauvages. 25 sacs poubelles de déchets et 43 sacs de contenants et papiers ont été remplis. Les bennes mises à disposition par l'ACSO ont recueilli téléviseurs, pneus, fours, ordinateurs, gravats, pièces de voiture.

## **UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL POUR L'AGGLOMERATION POUR 2019**

Parmi les actions menées au profit de l'environnement, le chantier le plus important en 2019 sera celui de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération (PCAET). C'est une obligation liée à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015. Le diagnostic de ce PCAET a débuté fin 2018. Il s'agit d'élaborer la nouvelle feuille de route pour la transition énergétique du territoire. Les missions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et les programmes d'actions partenariales pour la préservation des ressources naturelles se poursuivent. De nouveaux sujets liés aux problématiques du territoire se développent : gestion différenciée des espaces verts, progression des démarches zéro-phyto, lancement d'une ressourcerie virtuelle, appui aux apiculteurs dans la lutte contre le frelon asiatique et actions pour la préservation des chiroptères dans un but de préservation de la biodiversité, appui aux communes pour la réalisation du diagnostic air intérieur pour les structures de la petite enfance.

## **UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE EN REFLEXION**

L'ACSO présente une variété de milieux naturels (forêts, vallées humides, coteaux...) favorables à une diversité faunistique et floristique riche. Un Atlas de la biodiversité à l'échelle du territoire est en réflexion

afin de doter l'ACSO d'un outil utile pour la prise en compte de ces enjeux dans les aménagements du territoire. Cet Atlas s'intègre dans la continuité des actions environnementales déjà engagées.

## **DES TRANSPORTS PLUS PROPRES POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE L'AIR : UN DEUXIEME BUS HYBRIDE EN CIRCULATION EN 2019**

En optant pour des véhicules plus respectueux de l'environnement, l'ACSO fait aussi le choix de s'engager sur le respect de la santé de ses habitants notamment par la réduction des émissions de gaz. L'Agglo a ainsi décidé d'acheter en 2018 un deuxième bus hybride. Celui-ci devrait être mis en service au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

### **Circulations douces : ça roule**

Le déploiement des mobilités propres passe par la finalisation de l'élaboration du schéma intercommunal des circulations douces qui couvrira l'ensemble du territoire. Les travaux relatifs à la création d'une infrastructure de 4 km environ, dédiée aux circulations douces (piétons, deux-roues non motorisés) ont été engagés à Montataire, pour un montant de 1 020 000 €, avec la participation financière de l'Etat et du Conseil Départemental. La passerelle et la section le long de la rue Guy Moquet doivent être réalisées en 2019.

### **Un service de location de vélos**

Le service Mobilités a finalisé l'étude menée en interne concernant le futur service de location de vélos (classiques et à assistance électrique). Ce service sera finalement inclus au futur contrat de DSP Transport Urbain.

## **FAVORISER LES ENERGIES RENOUVELABLES : UN PROJET DE METHANISATION DE LA STATION D'ÉPURATION A MONTATAIRE**

La station d'épuration de Montataire est équipée d'un digesteur permettant de réduire la quantité de boues produites sur la station. Il produit du biogaz qui sert au chauffage des locaux et du digesteur lui-même et n'est utilisé qu'à 60% de sa capacité. L'ACSO souhaite utiliser ce digesteur pour valoriser le biogaz produit en l'injectant dans le réseau de GRDF. Des études de faisabilité sont en cours.



## **COLLECTE ET GESTION DES DECHETS**

### **Préparer la reprise en régie des déchets de l'ex-PSO**

**En 2018, l'ACSO a déployé ses compétences pour la collecte et la gestion des déchets sur l'ex-CAC en régie et en prestation de services sur le territoire de l'ex-PSO avec des résultats probants. Plus de 32 000 tonnes de déchets tous confondus ont ainsi été collectées pour un coût de 877 000 €.**

En 2019, il est prévu de reprendre en régie la gestion des déchets du territoire de l'ex-PSO et du personnel (3 agents) de la société de prestation de service. Cette nouvelle organisation a nécessité une préparation en 2018 qui s'est traduite par l'acquisition de 3 nouvelles bennes à ordures, la création d'un nouveau parking poids lourds (37 000 € HT) et d'un nouveau parking pour les véhicules légers (24 000 € HT) au garage de Villers Saint-Paul.

### **Les marchés relancés en 2018**

- le marché pour la collecte du verre sur une durée de 9 mois.
- le marché pour la collecte des encombrants sur une durée de 9 mois.
- le marché des Equipements de protection individuelle.
- la maintenance des camions et la maintenance des colonnes enterrées.

### **Les investissements**

En 2018, ils ont été maintenus dans les mêmes niveaux que les années précédentes principalement répartis entre l'acquisition de colonnes à verre, de bacs à déchets ordures ménagères et tri, et bacs à déchets verts.

### **Conteneurs enterrés**

En 2018, l'implantation de conteneurs enterrés s'est poursuivie à Creil et à Saint-Leu d'Esserent. Coût total des travaux : 115 000 € HT.

### **Les chiffres clés de la collecte des déchets en 2018**

Ordures ménagères : 24 347 Tonnes

Tri : 3 700 T

Carton : 143 T

Déchets verts : 2 174 T

Verre : 1 013 T

Encombrants : 1 209 T

**Total : 32 585 T de déchets tous confondus**

### **Les projets**

-Plan d'amélioration de la collecte des emballages ménagers avec le SMDO (syndicat mixte du département de l'Oise) et Citeo (ex Eco-emballages et Ecofolio).

-Consolidation de la réorganisation du service de collecte, notamment pour les encombrants et le soutien aux villes dans la lutte contre les dépôts sauvages.

### **Donner une deuxième vie aux déchets : Sud Oise Recyclerie, une dynamique confirmée**

En donnant une deuxième vie à nos déchets, Sud Oise Recyclerie contribue à la protection de notre environnement. En 2018, l'association a enregistré 6 175 dépôts soit 609 de plus qu'en 2017. Elle a procédé à 481 enlèvements à domicile, soit 121 de moins qu'en 2017. Le tout représente au moins 144 tonnes sachant que ce chiffre n'intègre pas les ferrailles, cartons, livres et textiles. Par des actions ciblées (portes ouvertes ou opérations spéciales, participation à des manifestations, etc.), Sud Oise Recyclerie a enclenché une nouvelle dynamique qui participe à la hausse de son chiffre d'affaires (+ 26 873 € par rapport à 2017). Or, en 2017, ce chiffre d'affaires avait déjà enregistré une progression de 31 700 € pour atteindre près de 210 000 € magasin et débarras confondus.

### **En Projet : Une ressourcerie virtuelle en 2019**

L'Agglomération prévoit de lancer en 2019 la première ressourcerie virtuelle de l'Oise en invitant les habitants à s'inscrire dans une démarche de limitation de la production des déchets. Il s'agit de mettre en relation des habitants relativement proches géographiquement qui souhaitent vendre ou donner des objets auxquels ils offrent une seconde vie. Outre le recyclage, ce dispositif doit permettre de réduire la quantité d'encombrants et de limiter les dépôts sauvages.

## **L'EAU, UNE RICHESSE A PRESERVER**

**L'année 2018 a notamment été marquée par la reprise de la compétence eau et assainissement sur les communes de l'ex-PSO qui doit permettre une harmonisation des tarifs.**

### **Le service eau et assainissement a été mobilisé en 2018 sur les sujets suivants :**

- Transfert de la compétence Gemapi sur le bassin de l'Oise, de la Brèche, du Thérain (*voir le chapitre Ruralité*).
- Fourniture d'eau à la commune de Verneuil-en-Halatte.
- Mise en place de la compétence eau et assainissement sur les 11 communes de l'ACSO.
- Participation sur un projet d'accès à l'eau potable et l'assainissement de Nabadji Civol au Sénégal avec la ville de Creil.
- Réhabilitation du réservoir de Villers Saint-Paul.
- Création d'un poste de refoulement et de sa conduite place Carnot à Creil.
- Renouvellement de conduites d'eaux usées et potables.

### **La compétence eau et assainissement étendue : un même service pour les 11 communes**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ACSO est devenue compétente en matière d'eau et d'assainissement sur les 11 communes du territoire. Un territoire plus vaste, des pratiques nouvelles, des contrats existants, des prix et un service différents, telles furent les difficultés rencontrées en tout début d'année 2018. Après une rencontre avec l'ensemble des communes pour mettre en commun les données des services, il a fallu progressivement harmoniser les pratiques sur tout le territoire. Des premiers travaux ont été entrepris sur la commune de Saint Leu d'Esserent et Rousseloy, des échanges ont pu être noués et le patrimoine a pu être analysé. Un an après, les 11 communes disposent du même service, mais à un prix qui doit encore être harmonisé sur le long terme compte tenu des différents contrats qui continuent de s'exécuter jusqu'à leur terme.

### **Déjà une baisse du prix de l'eau pour Saint-Leu d'Esserent**

En juillet 2018, le contrat de la commune de Saint Leu d'Esserent qui se terminait a pu être intégré au contrat d'eau potable de l'ex CAC. Le résultat s'est traduit par une baisse du prix de l'eau d'environ 165 € par an pour une facture de 120 m<sup>3</sup> et des engagements forts pour assurer la pérennité des ouvrages et limiter les fuites du réseau d'eau potable.

### **Les premiers effets positifs de la régie intéressée**

La gestion de l'eau et de l'assainissement en régie intéressée depuis mi-2017 s'est traduite par une plus grande transparence de la part du délégataire. L'ACSO et Suez se rencontrent une fois par mois pour faire le point sur les dépenses et les recettes. Chaque facture est soumise à l'avis de l'ACSO qui vérifie la dépense. Cela permet également d'échanger sur les futurs investissements. Suez nous fait valider en

amont les consultations menées pour les gros travaux d'investissements. L'ACSO a donc un rôle important de contrôle, de surveillance et d'avis dans les montants engagés. Malgré cette transparence nettement plus importante que sous un contrat sous forme d'affermage, cela nécessite néanmoins un suivi plus poussé. Une personne est d'ailleurs dédiée à temps plein pour contrôler le régisseur. **Le prix moyen de l'eau sur le territoire de l'Agglo est de 3,65 € le M<sup>3</sup> avec abonnement.**

### **Les investissements dans le renouvellement des conduites**

Pour maintenir le patrimoine de la collectivité en bon état, le service eau et assainissement programme régulièrement des travaux de renouvellement ou de renforcement des conduites. En 2018, les travaux suivants ont été effectués :

-Remplacement de 480 m de conduites eaux usées rue des Frères Péraux à Nogent-sur-Oise (330000 € H.T) et création d'un réseau de refoulement (48 000 € H.T).

-Remplacement de 540 m de réseaux d'eaux usées rues Semard et Jean de la Fontaine à Nogent-sur-Oise. (335 000 € H.T).

-Renouvellement de 220 m de réseau d'eau potable rue de la Paix à Nogent-sur-Oise (109 000 € H.T).

-Démarrage du renouvellement de 650 m de conduite chemin du Tir et Moulin Lagache à Gouvieux (180 000 € H.T pour la phase 1 en 2018) pour la conduite acheminant l'eau de Précý-sur-Oise vers l'ACSO.

Coût total des travaux d'assainissement : 713000 € HT

Coût total des travaux d'eau potable : 289 000 € H.T.

### **Les fuites et débouchages**

En 2017, le service a enregistré 57 fuites sur canalisation d'eau potable et 74 fuites sur les branchements.

On note également 303 interventions de débouchage de réseaux assainissement contre 209 en 2016.

### **Les impayés en hausse en 2017**

En 2016, le taux d'impayés était de 1,72%. Il est passé à 2,55% en 2017.

### **Pollution : les contrôles de conformité**

Depuis 2014, le service dispose d'un technicien de lutte contre les pollutions diffuses. Celui-ci est chargé de contrôler les rejets des industriels et des particuliers et de s'assurer que ces rejets sont conformes. En 2018, 78 diagnostics initiaux ont été réalisés dans des entreprises. En ce qui concerne les particuliers, 368 contrôles ont été effectués dans le cadre des ventes immobilières et on note également 50 contrôles inopinés.



## **Les chiffres clés en 2017**

*(ces chiffres sont toujours en décalage d'un an car Suez les transmet en juin pour l'année précédente)*

26 950 abonnés (abonnement eau potable 29,27 €)

3,9 Millions de M<sup>3</sup> consommés

Taux d'impayés : 2,55%

256 km de réseaux d'eau potable

6 forages et 7 réservoirs

2 stations d'épuration (14 500 et 110 000 équivalents habitants)

554 poteaux incendie

## **Notre délégataire : Suez**

Il assure la gestion et l'entretien des réseaux et des ouvrages d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la CAC. Il est donc l'interlocuteur principal du service pour les différents problèmes liés aux ouvrages et réseaux.

## **Les projets**

Les principaux projets à venir sont les suivants :

- lancement du schéma directeur assainissement sur les 11 communes de l'ACSO.
- poursuite de la tarification sociale de l'eau.
- renouvellement de la certification Iso 14001.
- montage du projet biogaz de la station de Montataire.
- renouvellement des canalisations d'eau et d'assainissement.
- réhabilitation du digesteur de la station d'épuration de Montataire.
- réhabilitation du réservoir de Barisseuse à Saint-Vaast les Mello.

## **3 M€ au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)**

La participation au fonctionnement du SDIS en 2018 a augmenté de manière significative passant de 2 953 978 € à 3 028 784 € (+ 2,53%).

### **DEVELOPPER LES ESPACES URBAINS**

Rénovation urbaine, Gare Cœur d'Agglo, aménagement de la ZAC de Gournay, l'ACSO poursuit les projets essentiels pour l'avenir du territoire et de ses habitants.

### **LA RENOVATION URBAINE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES**

**2018 est une année importante en matière de rénovation urbaine car elle marque le coup d'envoi des études sur les quartiers des Martinets et des Hauts de Creil. C'est aussi l'heure du bilan pour le premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU1)**

#### **1. Le Programme National de Rénovation Urbaine (PRU1) arrive à échéance : 324 millions pour 4 quartiers prioritaires**

Lancé en 2007, le PRU1 arrive à échéance en décembre 2019. Il cible 4 quartiers prioritaires : Rouher à Creil, les Martinets à Montataire, Obier-Granges à Nogent-sur-Oise et Gournay les Usines. Au total, 324 M€ ont été investis afin de réduire les écarts entre ces 4 quartiers et le reste de l'Agglomération

#### **La démolition des Tours Calmette**

Sur le quartier des Martinets et le quartier Rouher le PRU1 est achevé ou en voie de l'être. En 2018, il s'est poursuivi sur les quartiers Obier-Granges et Gournay les Usines avec des travaux d'envergure tels que la démolition des 3 tours Calmette de l'OPAC de l'Oise à Nogent-sur-Oise et la construction de logements sociaux les Terrasses sur « la cour à DRO » à Creil.

#### **980 logements démolis**

La démolition des 3 tours Calmette à Nogent est symbolique car elle marque la fin du programme des démolitions des logements sociaux qui aura touché à l'échelle de l'agglomération 980 logements.

#### **79 nouveaux logements sociaux**

La reconstitution de l'offre ainsi démolie s'est concrétisée en 2018 par la réalisation des deux résidences : Marie et Théodore Rivierre à Nogent-sur-Oise et les Terrasses de Gournay à Creil. Le cœur de l'agglomération compte dorénavant 79 logements sociaux supplémentaires de facture contemporaine et économes en énergie.

## **5 750 logements réhabilités et 2 750 résidentialisés**

Les derniers travaux de réhabilitation et résidentialisation, menés par les bailleurs sociaux, ont été réalisés à Creil au square Daudet. Au total, sur l'agglomération, 5 750 logements ont été réhabilités et 2 750 résidentialisés, ce qui a permis d'atteindre 100% des objectifs fixés lors de la convention ANRU datant de 2007.

### **L'éco-village sportif est lancé**

En matière d'équipements publics, il ne reste qu'un seul équipement à réaliser dans le programme. Il s'agit de l'éco-village sportif destiné à désenclaver le quartier Obier-Granges à Nogent-sur-Oise. Au cours de l'année 2018, le projet architectural a été validé, les marchés ont été lancés et le chantier a démarré.

En 2019, il est également prévu l'élargissement de la place Jean Anciant à Creil.

### **Cheminements piétons et stationnement**

Pour accompagner ces grands travaux, l'ACSO et les villes concernées ont effectué des aménagements sur les espaces publics situés à proximité des logements et équipements, neufs ou réhabilités, en renforçant les cheminements piétons et en réorganisant le stationnement.

## **2. Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) : la rénovation des Martinets et des Hauts de Creil est lancée**

La signature du Protocole de préfiguration le 31 janvier 2018 a lancé le coup d'envoi des 12 études préalables à la réalisation du projet de rénovation des quartiers des Martinets et des Hauts de Creil. Ces deux quartiers comptent plus de 7 000 logements sociaux soit la moitié des logements sociaux de l'agglomération. Pour les communes de Creil et de Montataire et les bailleurs sociaux, il s'agit d'une réelle opportunité pour approfondir le diagnostic et fixer une stratégie cohérente et partagée à un horizon de 10/15 ans. Une enveloppe de 1,4 M€ a été attribuée pour financer cette phase d'élaboration du projet. La feuille de route permet d'aborder de nombreux aspects à prendre en compte tels que les besoins des habitants via des enquêtes ménages, des études techniques sur les possibilités de restructurations immobilières, la question du traitement de la copropriété La Roseraie, les pistes pour la reconversion du centre des Cadres sportifs, etc.

### **Pour les Martinets**

En décembre 2018, le groupement INterland/Ville Ouverte/EPDC/IETI a rendu son diagnostic. Cette étude vise l'excellence environnementale et sociale du projet urbain.

## **Pour Les Hauts de Creil**

En janvier 2018, l'Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) a remis 2 rapports sur le centre commercial du Moulin. Les autres études sont toutes en cours et seront intégrées dans le futur plan guide qui devrait voir le jour fin 2019. A l'initiative de l'ACSO, l'étude habitat et peuplement à l'échelle intercommunale a été confiée au groupement HTC/SOLIHA/EOHS. Celui-ci a débuté en juillet 2018 par le diagnostic du territoire. Ce diagnostic Habitat (phase 1 de l'étude) est en phase d'achèvement en décembre 2018. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage du projet a été attribuée au groupement ALGOE/Atelier les Giboulées dès janvier 2018. Les partenaires du projet ont pu ainsi être conviés aux réunions techniques afin de préparer le 1<sup>er</sup> COPIL qui s'est déroulé le 27 juin 2018 en présence de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine.

## **La convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière du Patrimoine Bâti (TFPB)**

Le comité de pilotage du 13 novembre 2018 a validé le principe de la reconduction jusqu'en 2020 de la convention liant l'ACSO, les villes de Creil, Nogent-sur-Oise, Villers Saint-Paul et Montataire aux bailleurs sociaux intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette convention concerne près de 9 000 logements sociaux et porte sur une enveloppe de 1,5 M€ à l'échelle du territoire. Le bilan annuel 2018 a fait émerger des pistes nouvelles d'actions pour renforcer les services rendus aux locataires et la qualité de vie des résidences de ces quartiers. En 2018, les bailleurs ont notamment développé les chantiers d'insertion à l'occasion de travaux d'entretien dans leurs immeubles, chantiers confiés à l'association Jad'Insert.

## **LE PROJET GARE CŒUR D'AGGLOMERATION**

**Le projet « Gare Cœur d'Agglo » (GCA) est le plus grand projet urbain et ferroviaire du Sud de l'Oise. Il consiste à profiter de l'arrivée de la Ligne TER/TGV Picardie – Roissy, prévue en 2027, pour créer autour de la gare un pôle urbain dynamique et attractif pouvant répondre aux besoins d'un bassin de vie de plus de 160 000 habitants.**

### **Les opérations déjà engagées vont se poursuivre**

Après les études urbaines et l'élaboration du Plan Guide, l'année 2018 a été marquée par l'entrée du projet GCA en phase opérationnelle avec d'une part la définition d'une stratégie opérationnelle par secteurs à court, moyen et long termes ; d'autre part le lancement d'étude de maîtrise d'œuvre et

d'opérations sur certains îlots. Ce sera le cas notamment pour l'îlot Pôle Gare, après finalisation du montage financier.

### **Gare passerelle**

Un travail partenarial avec la Région, l'Etat et la SNCF a permis d'aboutir à un accord de principe sur le projet de la passerelle gare, sur l'engagement des partenaires et un programme d'études 2019 pour préciser et ajuster les projets de passerelle, du bâtiment voyageurs, du pôle d'échange multimodal de la gare de Creil.

### **La liaison Picardie – Roissy retenue comme priorité du gouvernement**

Défendu depuis une décennie par les élus de l'ACSO, le projet de liaison ferroviaire Picardie – Roissy, capital pour l'avenir du Grand Bassin Creillois, est toujours d'actualité. A la mi-septembre 2018, la ministre Elizabeth Borne, a cité la réalisation de ce tronçon de 6 à 7 km devant relier le sud de l'Oise à Roissy parmi les 5 Lignes à Grande Vitesse (LGV) retenues comme priorité du gouvernement dans sa programmation d'investissements. Ce projet est évalué à 345 M€ et l'ACSO y participerait à hauteur de 1,3 M€.

### **Projets 2019**

Reprise de l'étude préliminaire de la Gare Passerelle (60 000 € HT), tour de table des financeurs et définition de la maîtrise d'œuvre.

## **LA ZAC GOURNAY DANS LA DERNIERE LIGNE DROITE**

**L'opération de rénovation urbaine du quartier intercommunal de Gournay-les-Usines, engagée voici 11 ans, touche à sa fin.**

### **La ZAC Intégrée à Gare Cœur d'Agglo**

La ZAC est intégrée dans la démarche Gare Cœur d'Agglo avec une gestion en régie des différentes opérations. Avec le soutien de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise, l'ACSO a poursuivi sa politique de maîtrise foncière et immobilière, ainsi que la mise en état des sols sur l'ensemble du secteur. Une attention particulière a été portée aux dernières opérations du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) Gournay.

## **79 nouveaux logements livrés**

En 2018, le bailleur social le Logement Francilien a livré 79 nouveaux logements sur Gournay : 33 logements sociaux sur l'îlot Lucile à Creil et 46 rue du Sémaphore à Nogent-sur-Oise. Cette opération constitue également un exemple de reconquête de friches industrielles.

## **Espaces publics, démolition, dépollution**

En 2018, ont été réalisés : une nouvelle tranche des espaces publics (voirie, cheminement piétons..), le lancement d'opérations Habitat, des missions de démolition et de dépollution.

## **Acquisition du lycée Gournay**

L'ACSO a finalisé sa négociation à l'amiable pour l'acquisition du lycée Gournay. Dans le même temps, l'ensemble immobilier a été sécurisé.

## **La reconversion des sites des anciens ateliers et garages municipaux.**

Les principaux promoteurs intervenant sur le territoire ont été rencontrés afin de leur présenter les opportunités de développement sur Gare Cœur d'Agglo et la ZAC de Gournay. Des échanges sont en cours d'élaboration avec 2 promoteurs pour réaliser environ 200 logements (accession, logement social et intermédiaire) sur le site des anciens ateliers et garages municipaux qui ont été acquis par l'ACSO en 2018.

## **En 2019**

### **Les dernières opérations du PRU 1**

Sur la ZAC Gournay, les dernières opérations du PRU1 seront engagées (espaces publics, habitat), notamment en bord de l'Oise. Les opérations non prises en compte dans le solde du PRU se poursuivront dans le cadre de Gare Cœur d'Agglo.

## **LE PLAN PAYSAGE VALIDE ET ETENDU A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

L'étude du plan paysage, lancée en 2017, a été finalisée en 2018. Le plan d'actions et son programme d'action ont été validés le 17 décembre 2018 lors du troisième et dernier comité de pilotage. Au printemps 2018, il avait été soumis à la concertation avec plusieurs réunions destinées aux habitants des communes de l'ACSO. Le plan d'actions propose de valoriser des paysages naturels mais aussi urbains, industriels et agricoles. D'abord localisé au centre de l'agglomération, il a été étendu à l'ensemble du territoire.



## **65 fiches actions définies**

Ainsi 65 fiches conseils ou fiches actions viennent guider les communes et l'ACSO sur 7 secteurs et à travers les thèmes de Typicités : la Pierre, l'Eau et les rivières, les repères et balises urbaines. Dans le cadre du Projet de Territoire, l'outil de suivi veillera à la bonne mise en place des actions et à l'intégration des fiches conseils.

### **DEPLOYER DES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE**

Le projet de territoire de l'Agglomération a mis en avant la nécessité d'accorder la priorité à 5 politiques primordiales pour le développement du territoire : les mobilités, le développement économique et l'emploi, le sport et la culture, l'habitat et la cohésion sociale... En 2018, toutes ces politiques ont été poursuivies.

### **FACILITER ET HARMONISER LES TRANSPORTS URBAINS**

Les transports urbains sont la clé de voûte de l'aménagement et du développement économique du nouveau territoire. Plus de 3 Millions de voyageurs les ont utilisés en 2018 et leur fonctionnement s'élève à 8 M €.

L'année 2018 a notamment été consacrée à l'unification des deux réseaux de transports des anciens EPCI (ex CAC et ex PSO) en vue de leur progressive intégration, le nouveau réseau devant être opérationnel en septembre 2020. Dans le même temps, l'Agglomération a poursuivi ses investissements dans les infrastructures et le matériel avec la volonté d'offrir un service toujours plus performant et plus proche à ses usagers.

#### **Unification des deux réseaux de transport**

Durant le premier semestre de l'année 2018, le service Mobilités a piloté, avec un bureau d'études, l'étude menée en amont de la fin du contrat de Délégation de Service Public (DSP) et du Marché Public du Transport, prévu en août 2019. Cette étude a donné lieu à de nombreux échanges avec tous les acteurs en lien avec le sujet (élus, techniciens, transporteurs, associations locales, représentants d'usagers...) afin d'établir un diagnostic précis de l'offre de transport urbain sur le territoire, puis de tracer les grandes lignes du nouveau réseau qui sera effectif dès 2020. La population a également été interrogée par le biais d'une enquête. Elle a permis d'accompagner les élus dans le choix du mode de gestion du réseau à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Ils ont choisi la DSP. La procédure de renouvellement a été engagée avant l'été 2018 et le choix du délégataire sera déterminé au printemps 2019.

#### **Une offre de transport modifiée**

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, quelques modifications ont été apportées à l'offre de transport urbain sur l'agglomération.

-La ligne RESAGO 3 a vu son itinéraire modifié et dessert désormais l'arrêt « Parvillée » à Cramoisy.

-Cette modification d'offre a permis de modifier la ligne Rubis, qui ne dessert plus Cramoisy dans le cadre du nouveau marché PSO Transport. Son terminus est désormais localisé à l'arrêt « Carrières ». La ligne Rubis permet ainsi de desservir la gare de Montataire ainsi que les arrêts « Déportés », « Libération » et « Lénine » à Montataire.

-La ligne Ambre dessert désormais le centre-ville de Creil et ses pôles d'attraction, entre Saint-Maximin et la gare de Creil, son terminus.

### **Le transport scolaire gratuit étendu**

Depuis la rentrée scolaire 2018, le transport gratuit des groupes scolaires sur le temps de la classe, autorisé jusqu'à présent pour les lignes du STAC, a été étendu aux lignes de PSO.

### **Bus Spectacles**

L'action Bus Spectacles, lancée en 2014, s'est poursuivie en 2018 à raison de trois spectacles. Cette opération vise à offrir un service de bus gratuit à la fin d'un événement culturel afin d'acheminer les personnes vers leur domicile. Le coût de cette opération (600 €) a été pris en charge par l'ACSO. Environ 50 personnes en moyenne ont profité de ce dispositif qui sera reconduit en 2019.

### **Deux nouveaux autobus dont un hybride**

L'agglomération renouvelle régulièrement sa flotte de bus pour se doter de véhicules plus confortables et moins polluants. Une consultation visant à acquérir deux autobus standards dont un hybride s'est déroulée au cours de l'année. C'est le constructeur Heuliez qui a été choisi. Cette acquisition représente un montant de 719 540 €, pris en charge à 40% par le SMTCO (Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise). Le surcoût devrait être rentabilisé par des économies de carburant. Ce nouveau bus hybride devrait être mis en service au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

### **Lutte contre la fraude dans les bus**

En avril 2018, l'ACSO a lancé une grande campagne d'information et de sensibilisation afin d'inciter tous les voyageurs à payer leur trajet et à valider leur titre de transport. La fraude aux tickets de transport est en effet importante sur le réseau de transport urbain. En 2014, elle était estimée à plus de 24%. Un manque à gagner pour l'exploitant représentant l'équivalent d'un bus neuf chaque année !

## **L'accessibilité gagne encore du terrain : 115 arrêts aux normes**

L'ensemble du réseau des transports urbains de l'ACSO sera bientôt totalement accessible aux personnes à mobilité réduite. Sur les 185 arrêts recensés sur les villes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers Saint-Paul, 115 répondent déjà aux normes, en l'occurrence les plus utilisés (90% de la fréquentation). Une étude pour mettre aux normes les points d'arrêts les plus importants du réseau sur les communes de l'ex-PSO est prévue en fin d'année.

## **Une nouvelle offre de transport avec le lancement de Rézopouce**

Le 27 novembre, le Président a officiellement lancé le service Rézopouce, dispositif d'autostop, sécurisé et convivial sur le territoire de l'ACSO. Il permet de compléter l'offre de transport collectif de l'agglomération avec ses 79 points d'arrêt répartis sur les 11 communes, à proximité d'axes routiers très fréquentés et offrant autant de point d'accès au réseau. En fin d'année, le service comptait déjà une trentaine d'adhérents auto-stoppeurs et/ou automobilistes. Le déploiement de ce service représente un coût de 25 000 €. Ce nouveau système Rézopouce pourra prendre son essor durant l'année 2019.

## **Plan de déplacements urbains**

Le diagnostic du Plan de Déplacements Urbains, dont l'étude est pilotée par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoises (SMBCVB), a été approuvé en novembre 2018. Cette étude se poursuivra en 2019 par la constitution du dossier d'actions qui seront menées par l'ACSO et les collectivités partenaires à compter de 2021.

## **Mobilités : 11 réunions de concertation organisées**

La concertation est un élément fondamental pour que les habitants de l'Agglomération puissent s'approprier les enjeux d'un territoire nouveau et donnent une légitimité aux actions et aux projets de l'ACSO à co-construire. 11 réunions publiques ont ainsi été organisées sur le thème des Mobilités dans chacune des communes de l'agglomération au cours du second semestre 2018. Ces réunions ont permis d'échanger avec les habitants et élus quant à leurs perceptions et leurs besoins en termes de mobilité sur le territoire.

## **Les transports en chiffres**

1 600 000 km parcourus par an

4 200 abonnés scolaires

3 100 803 validations

4 964 réservations des lignes de transport à la demande Resago 1- 2- 3 , Resabus, Rubis

260 points d'arrêt dont 110 abris voyageurs

8 M € (coût de fonctionnement des réseaux de transport urbain)

### **La compétence Mobilités**

Le service Mobilités est en charge de l'exécution de la compétence Mobilité en termes de transport collectif urbain, de circulations douces et de modes alternatifs à la voiture. Le service comprend un chef de service, une chargée de mission et une assistante administrative.

### **Les transporteurs**

Le STAC (service des Transports de l'Agglomération Creilloise) assure l'exploitation du réseau de transport urbain. Le STAC compte 71 salariés dont 55 conducteurs. Pour cette année, la subvention d'équilibre versée au STAC, gestionnaire du réseau, a légèrement diminué (-3,74%) suite à l'allègement des prestations demandées. Les Transports Evrard, filiale de Keolis, sont en charge de l'exploitation des lignes qui desservent le territoire de l'ex-PSO.

### **Les autres partenaires**

Le Syndicat mixte des Transports collectifs de l'Oise (SMTCO) a pour objectif d'accroître l'usage des transports collectifs en accompagnant les collectivités locales dans leurs projets et en assurant notamment le développement de la billettique et de l'information voyageurs. Le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoises (SMBCVB) regroupe la Communauté de Communes du Liancourtois et de la Vallée Dorée et l'ACSO en charge de la réalisation du Scot, de l'enquête ménage déplacement (EMD) et du Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur une échelle élargie aux intercommunalités de Senlis, Pont Sainte Maxence, Clermont et Chantilly.

## **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **L'ACSO joue un rôle prépondérant dans le développement économique du territoire**

#### **LA DELICATE RECONVERSION DE LA BASE AERIENNE DE CREIL**

L'année 2018 a été marquée par l'arrêt du projet d'aérodrome civil sur le site de l'ancienne base aérienne de Creil. Un revers pour l'ACSO atténué par des cessions immobilières (ex-IGN) ou foncières de l'Armée, qui peuvent contribuer au développement économique du territoire.

#### **Arrêt du projet d'aérodrome civil**

Le projet de reconversion de l'ancienne piste militaire en un aérodrome civil pouvant accueillir une école de pilotage pour les futurs pilotes d'Air France a été stoppé définitivement à l'été 2018. En effet, au cours du premier semestre, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a informé l'ACSO qu'elle refusait d'accorder une homologation par vols aux instruments à la plateforme aéronautique. Or, sans cette homologation, toute implantation d'une école de pilotage est impossible. Dans les mois précédents, l'ACSO avait engagé des actions (une étude d'insertion des flux aériens et la réalisation d'une clôture permettant de bien délimiter les zones civiles et militaires) dans le cadre de ce projet de reconversion.

#### **Un projet de ferme photovoltaïque porté par l'Armée**

L'avenir des terrains aéronautiques de la base aérienne se dessine maintenant sous la forme d'un projet de ferme photovoltaïque qui sera porté directement par l'Armée.

#### **Les répercussions sur le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD)**

L'arrêt de ce projet a eu une répercussion sur le CRSD arrivé à mi-parcours au cours de l'année 2018. En effet, un bilan entre les différents partenaires a conduit à élaborer un avenant supprimant ou modifiant les actions abandonnées ou ne pouvant pas arriver à leur terme dans les délais du CRSD. Une nouvelle fiche-action, portée par le syndicat du parc Alata, a ainsi été incluse dans l'avenant au CRSD dans l'objectif de porter l'immobilier occupé précédemment par l'Institut Géographique National (IGN) en continuité du périmètre de la BA 110 et que l'Armée a accepté de céder. L'Armée a accepté également d'envisager la cession du foncier lui appartenant dans la zone aéroclub et qui, dans le cadre du parc Alata, devrait permettre la constitution de foncier économique. Les futures ventes de foncier prendront en compte dans la fixation du prix, les dépenses engagées par l'ACSO dans le cadre du projet avorté de reconversion en aérodrome civil.



## **Les conséquences de l'avenant**

L'avenant N°1 au CRSD a été signé le 20 décembre 2018. Pour l'ACSO il a les conséquences suivantes :

- abandon du projet de création d'une pépinière industrielle sur le site GOSS et du projet de plateforme de valorisation des déchets spéciaux sur la plateforme chimique de Villers Saint-Paul (actions non réalisables dans les temps du CRSD).
- financement d'une mission, de prospection pour attirer des entreprises sur le site de la plateforme chimique de Villers Saint-Paul.
- dans le cadre du nouveau parc Alata, financement de la reconversion de l'immobilier d'entreprises.
- au même titre que les autres signataires : instauration d'une enveloppe permettant l'aide aux entreprises qui recrutent.

## **LA REVITALISATION DES FRICHES INDUSTRIELLES**

**Au cours de l'année 2018, l'action de l'ACSO s'est portée sur trois sites : Goss, Still et Howden.**

### **Goss demeure une priorité**

La friche de l'ancien site Goss reste dans les priorités de l'ACSO. Au cours de l'année 2018, l'ACSO, assistée par l'INERIS, a conduit les études complémentaires visant à déterminer les coûts de dépollution. Les dernières études de terrains ont débuté fin 2018 et permettront de définir un plan de gestion de ces pollutions au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Sur la base de ces nouvelles données, l'ACSO a délibéré fin 2018 pour confirmer auprès du liquidateur son souhait d'acquérir le site pour un montant de 150 000 € et de prendre en charge les coûts de dépollution dans le cadre d'une procédure de tiers demandeur. L'objectif est de pouvoir obtenir rapidement la maîtrise foncière de ce site qui se dégrade et nécessitera la démolition de tous les bâtiments hors ceux présentant une valeur patrimoniale et pouvant être préservés.

### **Still : le propriétaire ne vend plus le site**

Depuis 2013, le site de Still est sans activité mais toujours géré par Punch Metal Montataire (PMM) qui en fait assurer le gardiennage. L'installation d'un porteur de projets était en bonne voie. Mais au cours de l'été, le propriétaire a informé qu'il n'était plus vendeur et qu'il souhaitait aménager le site pour le louer. Le propriétaire envisage la réalisation d'un village économique avec location en différents lots.

## **Howden : un porteur de projet intéressé**

Courant 2018, l'entreprise Howden à Nogent-sur-Oise a informé qu'elle arrêta son site de production et qu'elle vendait ses bâtiments. L'ACSO a fait le lien avec le porteur de projet initialement intéressé par le site de Still. La revitalisation de ce site est sur le point d'aboutir et en 2019 de nouvelles activités devraient donc se développer.

## **LES PORTS FLUVIAUX : UNE ETUDE CROISEE POUR CREIL ET SAINT-LEU D'ESSERENT**

Alors que les communes de Creil et Saint-Leu d'Esserent portaient toutes deux un projet de port fluvial, il a été demandé par les financeurs potentiels et décidé par l'ACSO dans un souci d'équilibre du territoire de porter une étude sur l'articulation entre ces ports, le tout dans un contexte de transfert des compétences économiques des communes vers l'Agglomération, afin de définir précisément le « qui fait quoi ». Une étude croisée des deux ports a été confiée au groupement Cabinet Peyrical&Sabattier Associés / SOFID pour un montant de 64 200 € (financés à 35% par la Région et 26% par le Département).

### **Les conclusions définitives de l'étude en 2019**

Lancée en septembre 2018 et intégrant les évolutions du projet communal de Saint-Leu d'Esserent suite au changement de sa municipalité, les conclusions définitives de cette étude interviendront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Elles permettront d'optimiser le projet de Creil sur l'ancienne friche Vieille Montagne et le projet de Saint-Leu de mise en valeur des berges de l'Oise.

## **LA DISSOLUTION DE SODA ET L'INTERNALISATION DE SES MISSIONS**

L'ACSO a confié à Sud Oise Développement l'Agence (SODA) un certain nombre de missions économiques dont les principales consistent en la prospection exogène ainsi que l'accompagnement des entreprises à leur implantation ou à leur développement. En 2018, SODA a bénéficié d'une subvention ramenée à 87 500€ au lieu de 175 000€. En effet, les élus se sont prononcés sur la dissolution de l'agence et l'internalisation de ses missions dans les services de l'Agglomération. Cette internalisation est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Que ce soit via SODA en 2018 ou l'ACSO en 2019, les entreprises sont aidées dans leur recherche de foncier ou d'immobilier.

## **Financement des projets**

En 2018, SODA et l'ACSO ont continué à faire bénéficier les entreprises de leur connaissance des interlocuteurs et des réseaux pour les accompagner sur les possibilités de financement : dispositifs d'aides régionaux, mise en relation avec la Banque des Territoires ou des banques privées, émargement à des aides dispensées dans le cadre de convention de revitalisation. En 2018, a été mise en œuvre la convention de revitalisation Howden signée le 27 novembre 2017 et consécutive à un premier plan de licenciement. Début 2019, l'enveloppe consacrée aux aides à l'embauche (107 300 €) a été attribuée au bénéfice de 29 emplois répartis dans 9 structures (5 à Montataire, 3 à Villers Saint-Paul et 1 à Nogent-sur-Oise). Les deux autres enveloppes consacrées au soutien aux entreprises innovantes (37 000 €) et à la mise à disposition de compétences RH par Howden (valorisée à 18 500 €) sont sur le point d'être soldées.

## **LE SOUTIEN AUX INITIATIVES INDIVIDUELLES**

**L'ACSO soutient les initiatives individuelles qui permettent aux personnes concernées de créer leur propre emploi ou de se lancer dans des démarches plus ambitieuses de création de TPE/PME.**

### **Le salon de l'entrepreneuriat**

En 2018, l'ACSO a organisé la 3<sup>e</sup> édition du salon de l'Entrepreneuriat avec une thématique autour de la reprise d'entreprise. Cette manifestation a mobilisé une quarantaine d'exposants et plusieurs centaines de visiteurs. Plusieurs nouveautés ont marqué cette édition : une mobilisation des lycéens et BTS du territoire autour de camps de l'innovation animés par l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) dont l'objet est de sensibiliser à l'entrepreneuriat en milieu scolaire mais également, en complément des conférences et ateliers, un live Facebook.

### **BGE Picardie accompagne les porteurs de projet**

BGE Picardie a bénéficié en 2018 d'une subvention de 6 240 € pour permettre d'accueillir plus particulièrement les personnes issues de l'ex-territoire PSO à la permanence de Saint-Leu d'Esserent (45 accueillies dont 34 nouveaux contacts) en complément de ses propres accueils au Sarcus.

### **Initiative Oise Sud accorde des prêts d'honneur : l'ACSO cotise à hauteur de 0,60 € par habitant**

Une grande partie des porteurs de projet peuvent profiter des prêts d'honneur grâce à l'adhésion de l'ACSO à Initiative Oise Sud. L'ACSO cotise à hauteur de 0,60 € par habitant soit une cotisation 2018 de

51 974,40 €. Cette cotisation contribue au fonctionnement de la structure pour 0,25 € et alimente le fonds de prêt pour 0,35 € par habitant.

### **L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)**

**Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Plusieurs initiatives s'inscrivant dans cette démarche ont vu le jour sur le territoire de l'ACSO.**

### **Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) : une démarche sur le site des Marches de l'Oise**

Initiée par l'ACSO, financée par la Région et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCIO), le lancement de la démarche d'EIT sur le site des Marches de l'Oise (CMD) a eu lieu le 30 janvier 2018 dans les locaux de l'agglomération. L'EIT est un mode d'organisation collectif et volontaire entre acteurs économiques, en lien avec les acteurs publics. Elle est pensée dans une logique de circuit court et est caractérisée par une vision des zones d'activités (ZA) en écosystème qui induit : une mutualisation volontaire des ressources en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité et un fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie. Grâce au soutien de CMD, la CCIO a pu commencer en 2018 à établir pour un certain nombre d'entreprises des diagnostics de flux et des pistes de travail concrètes commencent à émerger autour des thématiques des déchets et de commandes groupées. En 2019, des actions autour du plan de mobilité inter-entreprises devraient également voir le jour.

### **Emergence en Sud Oise d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE)**

Un PTCE est un regroupement d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), d'entreprises commerciales, d'acteurs publics et d'organismes de formation, d'enseignement ou de recherche. Sur un territoire déterminé, ce groupement met en œuvre une stratégie commune et durable de coopération au service de projets économiques innovants pour le développement local. Le conseil départemental de l'Oise a souhaité impulser une démarche de PTCE sur diverses zones dont le Sud Oise. Il a, à cet effet, soutenu financièrement un poste de chargé de mission situé en Sud Oise dans les locaux de l'entreprise Saison à Nogent. Au cours de l'année 2018, ce chargé de mission a rencontré les acteurs du Sud Oise élargi afin de les fédérer dans l'objectif d'émergence d'un PTCE. Le 25 octobre 2018 a été le premier temps fort de regroupement des différents acteurs sur la base d'ateliers de travail thématiques : circuits courts

alimentaires, mobilité, réemploi-recyclage., services à la personne, etc. L'année 2019 devrait marquer une étape importante dans cette dynamique avec la constitution d'une association que l'ACSO pourrait héberger.

### **La création d'un supermarché coopératif**

Parmi les acteurs actifs d'Emergence en Sud Oise, l'association Créons la Coop qui a pour objectif la création d'un supermarché coopératif et participatif. L'association a contacté l'ACSO pour la recherche d'un local où implanter ce supermarché. En 2019, elle devrait solliciter l'ACSO pour une subvention et un travail partenarial.

### **La Recyclerie aide à l'insertion**

Acteur incontournable de l'ESS sur notre territoire, Sud Oise Recyclerie (SOR) est une association qui vise à limiter la production de déchets par le ré-usage des objets. Elle a aussi pour objectif l'insertion de personnes sur le marché du travail. En 2018, 30 personnes ont intégré le chantier d'insertion dont 21 habitants de l'ACSO. Sur 12 sorties, 9 salariés ont retrouvé un emploi ou sont entrés en formation.

### **La gratuité des loyers**

En 2018, pour soulager les finances de l'association SOR, l'ACSO a substitué sa subvention annuelle de 62 000 € par une subvention minorée à 16 000 € mais accompagnée d'une gratuité des loyers, soit un avantage financier estimé à 7 840,50 € en 2018.

## **LA PROMOTION DU COMMERCE**

### **Un schéma de développement commercial adopté**

#### **Perte de vitesse des commerces en centre-ville, proximité des zones commerciales de grande envergure, mutations des formes de consommation....**

Après une phase de diagnostic et d'évaluation en 2017, le bureau d'étude AID Commercités a continué d'accompagner l'ACSO sur son étude permettant d'aboutir en juin 2018 à l'adoption d'un schéma de développement commercial de l'agglomération sur la base de 5 axes :

1. Reconquérir les centres villes et restructurer la fonction commerciale de ces lieux de vie.
2. Lutter contre la vacance commerciale dans les centres villes.
3. Limiter le développement commercial dans les zones commerciales de périphérie afin de préserver la fonction commerciale de centre-ville.

4. Favoriser la modernisation des commerces dans les zones commerciales les plus vieillissantes et requalifier ces espaces de manière à préserver leur attractivité.

5. Favoriser le développement des formes alternatives au commerce sédentaire, notamment pour les besoins de proximité en milieu rural.

De ces axes partagés, une proposition de plan d'actions a été émise qui sera soumise aux élus au cours de l'année 2019.

### **Une compétence partagée**

S'agissant d'une compétence partagée, les actions menées devront être bien articulées avec celles des villes, y compris sur des dispositifs tels que Action Cœur de Ville dont la commune de Creil est bénéficiaire et qui comporte un volet commerce.

### **Ouverture du dimanche**

Tout comme en 2017, l'ACSO a émis un avis sur les ouvertures dominicales des commerces excédant 5 jours dans l'année. En 2018, ces autorisations ont concerné les communes de Saint-Maximin, Nogent-sur-Oise et Thiverny.

## **L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION**

**Pour favoriser le retour à l'emploi, l'ACSO mène et soutient différentes actions comme le Forum de l'Emploi, les clauses d'insertion... En 2018, la plateforme Proch'Emploi est devenue véritablement opérationnelle.**

### **Le soutien à la Mission Locale de la Vallée de l'Oise (MLVO)**

La Mission Locale de la Vallée de l'Oise a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. En 2018, l'ACSO a attribué à la MLVO une somme de 144 066,45 € afin d'assurer cette mission, soit 1,65 € par habitant.

### **1874 jeunes en suivi**

En 2018, la MLVO a suivi 1874 jeunes dont 669 résident sur les Quartiers Politique de la Ville (QPV), soit 35,70%. Plus de 15 000 entretiens ont été réalisés, soit une moyenne de 8 entretiens par jeune.



### **Les jeunes entrés dans les dispositifs**

-627 entrées en Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) dont 283 en Quartiers Politique de la Ville (QPV)

-163 entrées Garantie Jeunes dont 84 QPV

-119 entrées Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) dont 45 QPV

-55 entrées Parrainage dont 26 QPV

### **Les aides financières**

La MLVO a reversé à 690 jeunes sous forme d'allocations mensuelles la somme de 686 178 €. Sont concernés : 627 jeunes en PACEA et 163 en Garantie Jeunes.

### **Aide au permis de conduire**

La mobilité est un facteur essentiel pour accéder à l'emploi. 17 jeunes dont 8 en Quartiers Politique de la Ville (QPV) ont bénéficié d'une aide à la mobilité, notamment le permis de conduire, pour 7 264 €.

### **La santé et les jeunes**

96 jeunes ont bénéficié de l'action Point Ecoute Santé à la MLVO, 55% d'entre eux résident sur les QPV. 50 bilans de santé ont été réalisés et 26 jeunes ont bénéficié de consultations d'écoute psychologique (100 consultations)

### **Les actions financées par l'ACSO**

Le fonctionnement de la MLVO : 144 066 €

Forum emploi et Clause d'insertion ACSO : 20 000 €

Road Trip Apprentissage ACSO : 2 500 €

La santé au service de l'insertion des jeunes : 4 000 €

Plateforme Auto'mobile ACSO : 5 000 €

### **LE FORUM DE L'EMPLOI : 2 500 VISITEURS**

La 19<sup>e</sup> édition du Forum de l'Emploi s'est tenue le 19 avril à la Faïencerie de Creil et a accueilli environ 2 500 visiteurs. Ce forum s'adresse à tous les publics en démarche de recherche d'emploi et qui peuvent à cette occasion entrer en contact direct avec les entreprises proposant des offres. Le forum permet

également aux visiteurs de repérer des métiers vers lesquels ils ne se seraient pas spontanément tournés de même qu'ils peuvent découvrir des formations.

### **Une subvention de 10 000 € de l'ACSO**

L'organisation matérielle du Forum de l'Emploi est assurée par la MLVO qui bénéficie pour cette prestation d'une subvention de 10 000 € de l'ACSO. En 2018, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte a renouvelé sa participation en versant 5 000 € à l'ACSO comme contribution à l'événement. Cette année 75 exposants étaient présents. A noter que 32% des 39 entreprises présentes participaient pour la première fois à cette manifestation. A l'issue de ce Forum au moins 105 contrats de travail ou entrées en formation ont pu être constatés. Par ailleurs, 40 personnes ont pu participer à des simulations d'entretiens d'embauche proposés par les parrains.

### **Les chiffres clés du Forum de l'emploi**

2 500 visiteurs

75 exposants dont

39 entreprises

18 centres de formation

9 agences d'intérim

6 métiers en uniforme

3 fédérations (bâtiment, métallurgie, agriculture)

105 contrats de travail constatés ou entrées en formation

### **QUARTIERS PRIORITAIRES : LES CLAUSES D'INSERTION**

Pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de l'Agglomération, la CAC a mis en place en 2007 une clause d'insertion dans les marchés publics du Programme de Rénovation Urbaine (PRU). Chaque entreprise attributaire d'un marché doit réserver 5 à 7% des heures de travail nécessaires à la réalisation du chantier à des demandeurs d'emploi en situation d'insertion résidant dans les quartiers prioritaires de l'Agglo. C'est la MLVO qui est en charge du suivi du dispositif.

### **En 2018 : 33 personnes sur 10 chantiers**

Le dispositif des clauses d'insertion a permis à 33 personnes résidant dans l'un des quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'ACSO de travailler sur l'un des 10 chantiers de rénovation urbaine au cours de l'année 2018.

### **8 500 heures d'insertion**

En moyenne les salariés ont travaillé durant 1,7 mois en continu ou non sur différents chantiers. Cela a permis de réaliser sur l'année écoulée 8 500 heures d'insertion, dans 80% des cas via la mise à disposition par le biais d'agence de travail temporaire d'insertion (Humando 65%) ou d'associations d'insertion (réseau Coup de Main 18%) et dans 17% des cas par de l'embauche directe par le biais de CDD ou de contrats de professionnalisation.

### **95% sont des hommes**

En 2018, 70% des salariés ont entre 26 et 50 ans, 27% entre 16 et 25 ans et 3% ont plus de 50 ans. 95% des intervenants sont des hommes. 4 contrats de professionnalisation ont été conclus par les entreprises Eurovia et Eiffage Energie.

### **D'où viennent-ils ?**

En 2018, un équilibrage du lieu de résidence des bénéficiaires du dispositif des clauses d'insertion peut être observé. Nogent et Montataire fournissent 29% et Creil 36%. En comparaison, en 2016, sur 36 salariés, 65% habitaient Creil, 22% Nogent et 18% Montataire.

### **Forte baisse du niveau scolaire**

On observe une forte baisse du niveau scolaire des bénéficiaires, 20% de niveau 5 correspondant au CAP/BEP contre 37% en 2017 et 46% en moyenne les années précédentes. 70% de salariés non diplômés en 2018 contre 50% en 2017 et 42 en moyenne par le passé.

### **Un taux de réalisation de plus de 95%**

Depuis la mise en place du dispositif en 2007 jusqu'au 31 décembre 2018, sur les 4 quartiers concernés par le PRU de l'Agglomération, plus de 185 415 heures ont été réalisées, soit plus de 95% de l'objectif à atteindre.

### **38% d'insertion positive**

Sur la période 2007 – décembre 2018, dans près de 38% des cas, les candidats entrés dans le dispositif en ressortent avec une insertion positive (CDD ou CTTI de plus de 6 mois ou formation qualifiante ou CDI). Cela représente 165 personnes sur les 437 bénéficiaires d'un 1<sup>er</sup> contrat dans le cadre de la clause d'insertion.

## **PREMIERE ANNEE D'ACTIVITE DE LA PLATEFORME PROCH'EMPLOI A L'ACSO**

A la demande de la Région Hauts de France, l'ACSO a mis en place en 2017 une plateforme régionale Proch'Emploi avec l'objectif de faire le lien entre les demandeurs d'emploi et les employeurs qui peinent à recruter. Le dispositif a pu être pleinement opérationnel en 2018 avec une équipe depuis janvier 2018 constituée de 2 personnes : un responsable plateforme et un assistant en ressources humaines.

### **Entreprises et candidats...**

Un grand nombre d'entreprises ont été contactées pendant l'année et près de la moitié visitées. Des offres d'emplois ont ainsi été détectées, la plupart directement par la plateforme ou le numéro vert mis en place par la région. Les candidats proposés par Proch'Emploi ont été reçus en entretien par des employeurs du territoire et des recrutements ont pu être directement réalisés (à part égale entre CDD et CDI). 65% de ces recrutements ont bénéficié à des hommes ce qui s'explique par les secteurs de métiers proposés (transport, commerce et sécurité). Un tiers de ces recrutements ont bénéficié à des habitants de l'ACSO, un autre tiers aux EPCI limitrophes et le dernier tiers à des habitants résidant sur le département.

### **24 ambassadeurs Proch'Emploi**

Le réseau des Chefs de File Métier est constitué fin 2018 de 24 ambassadeurs Proch'Emploi, et 3 «circuits courts pour l'emploi des jeunes» se sont déroulés au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2018, avec la participation de 4 employeurs par réunion à l'écoute et d'un total de 29 jeunes, essentiellement issus de la mission locale.

### **Le lancement du site job-sudoise.fr**

L'ACSO a lancé une plateforme Web : [www.job-sudoise.fr](http://www.job-sudoise.fr) visant à recenser sur un même site toutes les offres d'emploi locales offrant ainsi aux habitants un outil supplémentaire dans la recherche d'un emploi de proximité. Le site a été lancé le 18 octobre 2018 et 850 offres sont actuellement publiées (fin 2018). Ce site permet de prendre la température de l'emploi local. On remarque ainsi que plus de 80% des contrats proposés sont en temps plein et que les entreprises demandent majoritairement un niveau bac.

### **Un partenariat réunissant 5 intercommunalités (220 000 habitants)**

Pour Proch'Emploi comme pour le site Job Sud Oise, l'ACSO a établi un partenariat en 2018 avec 4 EPCI voisins (la CC des Pays d'Oise et d'Halatte, la CC Senlis Sud Oise, la CC de l'Aire Cantilienne et la CC du Liancourtois Vallée Dorée). Ces 5 structures intercommunales regroupent 67 communes et 220 000 habitants. En 2019, ce partenariat devrait s'élargir à la CC du Pays du Valois.

## **FAVORISER L'ACCES AU SPORT, A LA CULTURE ET AUX LOISIRS**

Le soutien aux activités culturelles, sportives et de loisirs constitue l'un des principaux piliers des politiques déployées sur le territoire. En 2018, l'ACSO a poursuivi le dispositif Pass'Agglo et a préparé une série d'événements pour 2019. L'Agglo a également continué d'investir dans la modernisation de ses installations sportives.

### **Un an après le lancement du Pass'Agglo : 1300 Pass distribués**

Pour faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et à la pratique sportive de tous les habitants du territoire, l'ACSO a mis en place en 2017 le Pass'Agglo qui permet d'accéder aux équipements à tarif réduits. Ce dispositif a été reconduit en 2018 avec succès puisque le cap des 1 000 Pass'Agglo a été franchi après un an.

*- 1 035 cartes délivrées en septembre 2018 – 1 300 en janvier 2019.*

### **6 000 visiteurs au Marché Picard**

Cette manifestation gourmande et populaire est désormais organisée par l'ACSO (avant la fusion c'était l'ex-Communauté de communes Pierre Sud Oise (PSO) qui en était l'organisatrice). Cet événement, organisé le dimanche 3 juin 2018, a attiré environ 6 000 visiteurs. En 2019, le Marché Picard se déroulera sur les berges de Saint-Leu d'Esserent et Saint-Maximin.

### **62 000 € de subventions**

En 2018, 35 demandes de subventions venant d'associations ou de communes ont été déposées. 9 associations (sportives, culturelles ...) ont bénéficié d'une subvention de la part de l'Agglomération pour l'animation de la vie locale ainsi que les 11 communes composant l'Agglomération. Au total, 62 525 € ont été versés en 2018.

## **Projets 2019**

### **Usimages, la biennale de la photographie**

La manifestation Usimages, organisée tous les 2 ans, permet de communiquer en images sur le patrimoine industriel du territoire. La 3ème édition se déroulera du 27 avril au 15 juin 2019 sur tout le territoire. Treize expositions gratuites, avec comme fil conducteur l'automobile mais aussi la représentation de la femme dans son univers de travail, seront proposées. Cette manifestation sera accompagnée d'actions pédagogiques et de résidences artistiques. En 2017, cette manifestation avait attiré plus de 3 000 personnes.

## **Un Contrat Local d'Education Artistique étendu à l'Agglo**

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est un dispositif d'éducation à l'art et à la culture porté par les Ministères de la culture et de l'Education nationale. Cette compétence, qui était exercée jusqu'à présent par la ville de Creil, sera déployée à l'échelle de l'Agglomération. Les élus communautaires ont en effet pris la décision d'inscrire le CLEA comme nouvelle compétence facultative au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce CLEA permet de favoriser l'accès à la culture et à l'éducation artistique des élèves des écoles de notre territoire qui vont pouvoir se constituer un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle.

## **Une Journée Olympique en juin 2019**

L'Agglomération entend participer à l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 à Paris et s'est engagée dans une démarche globale autour de ces Jeux. C'est dans ce contexte qu'elle organisera une Journée Olympique dédiée à la pratique des différents sports, avec le soutien du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), le mercredi 26 juin 2019 au complexe Marie Curie.

## **Un Label Classe Olympique**

Les écoles du territoire seront mobilisées pour monter un projet de classe et avoir le label « Classe olympique » (2019) qui se concrétisera par une grande journée sportive en 2020.

## **Soutien aux sœurs Goberville pour les JO de Tokyo**

Dans l'objectif des Jeux Olympiques de 2020 qui se dérouleront à Tokyo, l'ACSO a décidé d'apporter une nouvelle fois son soutien à Céline et Sandrine Goberville, championnes de tir au pistolet en attribuant une subvention de 2 000 € à l'association Goberville Tokyo 2020. Ces deux athlètes ont conquis de nombreux titres et l'ex-CAC avait déjà soutenu financièrement Céline Goberville pour sa préparation physique dans le cadre des J.O de Rio 2016. Celle-ci avait été auparavant médaillée d'argent au pistolet à 10 mètres aux J.O de Londres en 2012.

## **L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DES 10 EQUIPEMENTS SPORTIFS**

L'Agglomération est propriétaire de 10 équipements sportifs intercommunaux répartis sur le territoire : 4 gymnases à Creil, 2 gymnases à Montataire, 3 à Nogent-sur-Oise dont le complexe Marie Curie et un gymnase à Villers Saint-Paul. Ces installations sportives, mises à disposition des établissements scolaires mais aussi des associations et des clubs, nécessitent des travaux d'entretien réguliers et demandent également à être modernisés. Ainsi depuis plusieurs années, l'ACSO s'est engagée dans l'installation



d'éclairages Led moins énergivores et dans des travaux destinés à faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).

### **720 000 € HT de travaux**

Eclairage **Led**, vidéosurveillance ou encore mise en accessibilité, en 2018, les travaux de modernisation et d'entretien se sont élevés à 720 000 € HT.

-Eclairage Led aux gymnases Gabriel Havez (Creil) et Anatole France (Montataire) : 65 000 € HT.

-Vidéosurveillance au gymnase Malraux (Montataire) : 10 500 € HT.

-Mise en accessibilité au gymnase Jules Uhry (Creil) : 60 000 € HT.

-Travaux de sécurisation des accès aux gymnases Marcelin Berthelot (Nogent) et Gabriel Havez (Creil) : 126 000 € HT.

### **1310 heures d'utilisation par semaine**

Les gymnases de l'ACSO sont utilisés chaque semaine par plus de 8 000 scolaires et 64 associations. En 2018, cela représente 1 310 heures d'utilisation hebdomadaire. Le complexe Marie Curie a accueilli 26 manifestations (une internationale, 3 nationales, 14 régionales et interrégionales et 8 départementales). Le gymnase Havez a été « indisponible » pendant 30 jours en raison de la présence des gens du voyage sur le terrain de sport extérieur.

### **Les travaux programmés en 2019**

-Travaux de sécurisation des accès aux gymnases Jules Michelet, Jules Uhry, Anatole France, Marie Curie, Edouard Herriot, Emile Lambert. Coût des travaux : 135 000 € HT.

-Travaux au gymnase Jules Uhry à Creil (éclairage Led, mise en accessibilité et changement de chaudière prévus sur 2019 et 2020). Coût : 280 000 € HT pour 2019.

-Travaux au stade Marie Curie à Nogent (changement des portes issues de secours, réfection du sol de la salle des professeurs, mise aux normes de la zone refuge et remplacement d'une partie des menuiseries intérieures prévus sur 2019 et 2020). Coût : 148 500 € HT pour 2019.

## **UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AMBITIEUSE DESORMAIS ELARGIE AUX 11 COMMUNES**

L'ACSO mène différentes actions dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) qui sera étendu à l'ensemble du territoire. L'intervention s'effectue dans le champ du parc privé et public. L'Agglo soutient aussi de nouvelles formes d'habitat.

### **L'OPAH s'achève sur l'ancienne CAC**

Depuis 2014, l'ACSO accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), opération qui se limitait au périmètre de l'ancienne CAC. En raison de son succès, les élus avaient prolongé de 2 ans cette OPAH qui s'est achevée en septembre 2018. En 2018, 41 dossiers ont été validés. Le montant de subventions ACSO versé s'élève à 328 834,54 €, ce qui représente 58 dossiers (dont 200 000 € pour la résidence Hélène à Montataire). Sur 5 ans (2014 – 2018) l'OPAH a soutenu 254 dossiers qui ont bénéficié de 2 M€ de subventions versées par l'ACSO. Deux copropriétés représentant 300 logements ont également été concernées par cette OPAH. Les projets engagés ont encore un an pour aboutir avec les aides accordées.

### **Des aides étendues aux 11 communes**

Après un diagnostic sur les 11 communes de l'ACSO, de nouveaux dispositifs d'aide à la rénovation et à l'accompagnement de l'habitat privé dégradé seront proposés pour prendre le relais des anciens dispositifs.

### **La fin du POPAC sur la Roseraie**

Le 1<sup>er</sup> dispositif du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) de Picardie s'est achevé en septembre 2018. Ce dispositif a permis d'intervenir sur la Roseraie à Creil (999 logements). L'objectif était d'intervenir sur cette copropriété qui se dégrade avant que les difficultés ne s'accroissent et ne deviennent insurmontables. Une réflexion est engagée sur un nouveau dispositif d'accompagnement.

### **Accession sociale à la propriété**

2018 a vu la livraison des premiers logements en Prêt Locatif à l'Accession à la Propriété. Cette opération concerne 12 logements dans un immeuble rue Michelet à Creil. L'agglomération a subventionné cette réalisation à hauteur de 50 000 €.

## **Le 2ème Forum de la Copropriété**

Deux ans après une première édition réussie, un nouveau Forum de la copropriété a eu lieu le 22 septembre 2018 à l'initiative de l'ACSO. Sur le thème de « la copropriété de demain » ce forum a mobilisé copropriétaires et occupants afin de bien cerner leurs besoins et réfléchir à de nouveaux outils d'interventions.

## **L'Habitat participatif se précise**

Depuis trois ans, des familles réfléchissent à la création d'un immeuble pour habiter ensemble tout en étant chacun chez soi. En 2018, ce projet d'habitat participatif s'est précisé avec la désignation d'un terrain à Nogent-sur-Oise. La ville de Nogent a en effet proposé dans le quartier de la République un terrain de 5000 M<sup>2</sup> que doivent libérer les services techniques municipaux amenés à déménager. Encouragé par l'ACSO, ce projet est accompagné par Pascal Lanselle d'Alter-Coopération.

## **La lutte contre l'habitat indigne se renforce : des mesures dès janvier 2019**

L'ACSO se mobilise pour résorber l'habitat indigne dans le parc privé et lutter contre les marchands de sommeil. Un chargé de mission Habitat indigne a été recruté en octobre 2018. Afin d'agir plus efficacement, les élus vont activer trois mesures proposées par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové). Elles concernent le permis de diviser une habitation, la déclaration de louer un bien et l'autorisation de le louer. A partir du 5 janvier 2019, les propriétaires devront respecter la nouvelle réglementation mise en place par l'Agglomération.

## **Gens du voyage**

Une étude visant à la relocalisation des gens du voyage sédentaires du quai d'Aval sur l'agglomération a été lancée.

## **LE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**

**L'ACSO suit et met en œuvre des actions en matière de Politique de la Ville, de prévention de la délinquance et d'accès aux droits.**

### **Contrat de ville**

Les objectifs du Contrat de Ville et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance(CISPD) – autrement dit de la politique de la ville et de la cohésion sociale – s'inscrivent dans ceux du projet de territoire et sont de plus conformes à la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale visant à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de l'agglomération. Les projets qui sont présentés au financement des partenaires peuvent l'être au titre du « droit commun » mais aussi au titre des crédits relevant de la politique de la ville.

-Etat : 830 560 €

-ACSO : 203 000 €

-Département : financement des projets dans le cadre du droit commun

-Région : 136 993 € (fonctionnement) et 150 452 € (investissement) pour 2018

### **145 projets instruits en 2018**

En 2018, 145 projets ont été instruits (148 en 2017). 104 de ces projets concernent la cohésion sociale, 13 le cadre de vie et le renouvellement urbain, 28 le développement économique, emploi et insertion soit deux fois plus qu'en 2017. Parmi ces 28 projets, 17 sont des projets relevant de l'échelle intercommunale.

### **Prévention de la délinquance/sécurité : réalisation d'un diagnostic pour élaborer une stratégie intercommunale**

L'année 2018 a été marquée par le lancement du Diagnostic Local de Sécurité (DLS) étendu à l'ensemble de l'ACSO. Une enquête, étude de victimisation, a été menée courant avril auprès des habitants de l'agglomération. Des questionnaires ont été diffusés dans les 11 communes et 180 questionnaires ont été collectés. Par ailleurs, le bureau d'études a mené une série d'entretiens et 4 marches exploratoires à Creil, Montataire, Villers-Saint-Paul et Saint-Leu d'Esserent. Le DLS est un préalable à l'élaboration d'une stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance qui sera élaborée dans le premier semestre de l'année 2019.

### **Poursuite du dispositif Implik'action**

Ce dispositif de lutte contre l'absentéisme scolaire a permis de suivre plus de 40 élèves depuis son lancement en 2016. Il s'agit de remobiliser les élèves absentéistes et ne trouvant pas de sens à l'école en vue de leur réintégration progressive dans leur scolarité. Les élèves et leurs parents s'engagent à participer aux activités pédagogiques proposées. Trois sessions ont eu lieu sur l'année scolaire 2017 – 2018. Elles ont concerné 15 élèves dont 10 qui sont retournés dans leur collège d'origine.

### **Lutte contre les discriminations : un diagnostic réalisé avant la rédaction d'un plan**

En 2018, un diagnostic a été réalisé, en amont de la rédaction d'un plan de lutte contre les discriminations. Du 12 mars au 22 avril 2018, une enquête par voie de questionnaire a été effectuée auprès des habitants afin de recueillir le ressenti discriminatoire sur le territoire. Un comité technique de restitution de l'enquête a eu lieu le 7 juin 2018, suivi d'un groupe de travail avec les habitants le 2 juillet. Le diagnostic fait ressortir deux domaines sur lesquels l'agglomération va construire son plan de lutte, à savoir l'emploi et les services administratifs.

### **Accès au droit pour tous avec la MJD**

La Maison de la Justice et du Droit, créée en 2006 en partenariat avec le Ministère de la Justice, a pour vocation de faciliter l'accès au droit – en particulier pour les justiciables les plus fragilisés – et d'assurer une présence judiciaire de proximité susceptible d'apporter une réponse rapide aux conflits quotidiens et à la petite délinquance. La MJD a pour missions la justice de proximité, la résolution amiable de conflits, l'accès aux droits et l'aide aux victimes. En 2018, ce service a continué à être très sollicité. Sur les 6 premiers mois de l'année (janvier à juin), il a enregistré 3 417 contacts : 2 592 visites et 1023 contacts téléphoniques.

### **Intervention sociale au commissariat : un service de plus en plus sollicité avec près de 400 contacts**

Au sein du commissariat à Creil, une intervenante sociale accueille, informe et oriente les personnes en détresse, en grande majorité des femmes. En 2018, elle a établi 388 contacts contre 366 en 2017. Sur les 388 situations concernées, 127 étaient connues des services sociaux. Les situations concernaient 380 majeurs et 8 mineurs.

### **Les violences familiales en nombre**

L'intervenante sociale a eu connaissance de 226 faits liés à des problématiques familiales dont 92 pour des violences conjugales, 14 pour des violences intrafamiliales et 120 pour des conflits de couple ou intrafamiliaux.

## **Les orientations proposées**

La grande majorité des orientations s'effectue vers les services de police (112), les services sociaux (52), les services de justice (111), les structures de logement ou d'hébergement (61), notamment dans le cadre de violences conjugales où la victime souhaite être mise à l'abri.

## **Un lieu d'hébergement pour les femmes victimes ouvrira en 2019**

L'ACSO a souhaité mettre en place un dispositif d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales. Il s'agit d'un accueil type maison familial. Cet accueil se fera au sein de deux pavillons, rachetés par l'ACSO, qui seront gérés par le Samu social (gestion via le 115), partenaire ayant répondu à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ACSO. Des travaux de réhabilitation ont donné lieu à un chantier d'insertion avec l'association Jad'Insert. La structure devrait ouvrir en avril 2019.

## **Une mallette pédagogique en préparation**

Conçue avec les membres du groupe de travail « violences intrafamiliales » dans le cadre du CISPD, une mallette pédagogique permettra d'exploiter les spots, outils de sensibilisation aux violences intrafamiliales et sexistes, réalisés par des jeunes issus des quartiers prioritaires en lien avec la Ligue de l'Enseignement. Deux groupes de travail seront mis en place au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

## **Colloque sur les violences psychologiques**

Le 16 novembre 2018, un colloque consacré aux « Violences psychologiques, comment s'en sortir », a réuni 204 professionnels (assistantes sociales, éducateurs, psychologues, intervenants sociaux, etc.) dont 33% issus du milieu associatif, 24% des collectivités, 12% de l'Education nationale mais également du personnel de police et de la justice.

## **Plan d'actions de prévention contre la radicalisation**

Un diagnostic a été établi et il doit donner lieu à un plan d'actions qui sera finalisé dans le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2019. Par ailleurs, deux représentations de la pièce de théâtre « Djihad » ont été proposées en décembre 2018 à la Faïencerie. L'agglomération a souhaité s'engager dans la programmation de cette pièce de théâtre afin de créer des espaces d'échanges, de recueil de témoignages ou d'intégration sur les valeurs de tolérance, de respect et d'humanisme. Ces 2 représentations ont réuni plus de 1000 élèves de 6 collèges et 2 lycées de l'agglomération.

## **TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU ETENDUE AUX 11 COMMUNES**

L'ACSO a délibéré le 28 juin 2018 pour décider d'étendre le dispositif de tarification sociale de l'eau aux 11 communes de l'ACSO. Pour rappel le dispositif comprend :

- Une aide préventive eau pour les foyers dont la facture d'eau représente plus de 3% de leurs revenus.

L'aide est versée sur le compte bancaire de l'utilisateur par l'ACSO. La commune ou son CCAS a en charge d'étudier les demandes.

- Une aide curative eau gérée par la commune et/ou son CCAS, pour aider les personnes en situation d'impayées. Un fond est mis à disposition des communes pour venir en aide aux foyers.

Ce dispositif expérimental est déjà en place depuis plusieurs années pour l'aide curative eau. L'aide préventive eau est une vraie nouveauté qui va démarrer dès le premier semestre 2019 avec les communes inscrites dans le dispositif.

### **COTE COULISSES**

#### **LES COMPETENCES DE L'ACSO**

##### **GEMAPI, une compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Les compétences obligatoires et optionnelles de l'ACSO ont été fixées par arrêtés préfectoraux des 8 décembre 2016 et 22 janvier 2018. La principale nouveauté a consisté dans le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) qui est devenue une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (voir le chapitre I : Préserver notre environnement – Prévention des inondations).

Les compétences obligatoires sont les suivantes :

- 1- Développement économique
- 2- Aménagement de l'espace communautaire
- 3- Equilibre social de l'habitat
- 4- Politique de la ville
- 5- Accueil des gens du voyage
- 6- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- 7- Gestion des Milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI)

##### **Les compétences facultatives et optionnelles définies**

La réflexion sur les compétences de la Communauté d'Agglomération s'est poursuivie en 2018 pour aboutir à la définition des compétences facultatives, adoptées par le Conseil communautaire en juin et septembre 2018 et à la définition de l'intérêt communautaire en matière de compétences optionnelles en décembre 2018. Avec ces délibérations, le périmètre des compétences de l'ACSO est désormais stabilisé.

#### **LE SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES DE L'ACSO ADOPTE**

A la suite de la création de l'Agglomération Creil Sud Oise au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les élus ont souhaité lancer l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services avant même l'obligation légale qui devrait intervenir après les municipales de 2020. En décembre 2017, ils ont décidé de rajouter 7 nouvelles actions aux 8 actions déjà décidées dans le cadre du schéma de mutualisation de l'ex-CAC. 2018 a été consacrée à l'écriture des fiches actions du schéma qui a fait l'objet d'un séminaire de travail le 1<sup>er</sup> juin 2018 réunissant



une soixantaine de techniciens et élus des villes et de l'Agglomération. Le schéma de mutualisation a ensuite été adopté par les 11 communes de l'ACSO et par le Conseil communautaire en décembre 2018 pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **De nouvelles actions en 2019**

Le second schéma de mutualisation voté en décembre 2018 va permettre la mise en place en 2019 des nouvelles actions suivantes :

- la mise en place de prestations de services des communes au profit de la Communauté d'agglomération en matière d'entretien de la voirie communautaire et des espaces verts et de gestion de l'utilisation des gymnases
- la mise en place de prestations de services entre communes en matière d'instruction des documents d'urbanisme
- la création à terme d'un service commun informatique et télécommunications, d'un système d'informations géographiques communautaire (SIG), d'un plan de formation commun, d'un service de médecine préventive et d'une cellule de recherche de financements pour les projets des villes et de l'agglomération
- la mise en réseau des services pour la lutte contre l'habitat indigne, le conseil et la veille juridique, les bibliothèques municipales, l'archivage et l'enseignement musical
- le prêt de matériels techniques divers

## **LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

### **Associé au Plan paysage et aux réunions de concertation sur les Mobilités**

Le Conseil de Développement (CD) est une instance consultative mais obligatoire. Composé d'habitants, de représentants d'associations et d'acteurs économiques et sociaux du territoire, il associe les citoyens de l'Agglomération à la vie de leur intercommunalité et se fait le relais de leurs propositions. Le but est de suivre dans la durée de manière pérenne et régulière les travaux de l'agglomération. Le collectif se réunit tous les mois pour étudier les dossiers et rencontrer ceux qui élaborent les politiques publiques. Chacune des 11 communes de l'ACSO possède un ou plusieurs représentants au sein de cette instance qui, en théorie, compte 53 membres. Comme en 2017, c'est Jean-Paul Bélingard qui est le président du CD.

## **Les faits marquants en 2018**

Le Conseil de Développement a été associé aux actions de concertation déployées en direction du public par l'ACSO. Il a notamment assisté aux différentes réunions publiques sur le Plan Paysage et a participé activement à l'élaboration de ce plan. Il a participé aux Rencontres du territoire sur les mobilités: participation aux ateliers mobilités pour recenser les besoins et émettre des propositions. Tous les ans, il élabore un avis de suivi rédigé et validé par le collectif.

## **20 réunions**

Au cours de l'année 2018, le Conseil de Développement s'est réuni 11 fois en bureau et 20 fois toutes réunions confondues. Le service est assuré par une personne assurant l'ensemble des tâches (préparation et animation des réunions, organisation des travaux de rédaction, etc.).

## **Les projets 2019**

- Rédaction du dernier avis de la mandature et perspectives pour la mandature suivante.
- Organisation du prochain Conseil de Développement. Rédaction et adoption du nouveau règlement intérieur de la structure.
- Participation à l'ensemble des réunions publiques ou de concertation de l'ACSO.

## **L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES**

**En 2018, les services administratifs et financiers ont été fortement mobilisés sur des dossiers complexes. La reprise des compétences eau, assainissement et eaux pluviales, la ZAC Gournay et la procédure relative à la nouvelle Délégation de Services Publics pour les Transports constituent les principaux dossiers.**

### **1 - Les finances et la comptabilité**

**Le service finances est en charge de la préparation et de l'exécution du budget, du suivi des régies et des subventions, et de la programmation des projets d'investissement territorial intégré (ITI).**

L'année 2018 a été marquée par :

- la reprise des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales pour les communes de l'ex-PSO.
- la poursuite de la reprise en régie de la ZAC Gournay et le passage en budget de stocks.
- le lancement de la procédure de renouvellement de la DSP Transports.

-des études diverses sur la fiscalité et les dotations.

### **3,6 M€ de subventions obtenues**

La recherche de subventions auprès des différents partenaires financiers de l'ACSO est une préoccupation permanente. En 2018, 46 nouvelles subventions ont été allouées pour un montant total de 3 684 330 €, ce qui représente un taux de financement moyen de 31%. En 2017, le total de subventions obtenues était de 2,3 M€.

### **Les partenaires financiers**

Les principaux partenaires financiers de l'ACSO sont : le Conseil départemental de l'Oise, le Conseil régional des Hauts de France, le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER), le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), l'Etat, l'Agence Nationale pour le Renouvellement urbain (ANRU).

### **19,7 M€ de capital restant dû**

Le capital restant dû de la dette au 31 décembre 2018, tous budgets confondus, s'élevait à 19,7 M€ (15 M€ en 2017). La capacité de désendettement (durée qu'il faudrait à l'ACSO pour rembourser tout son encours de dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute) reste à un niveau favorable (inférieur à 6 années).

### **Factures, mandats et titres**

En 2018, 2 368 factures, 4565 mandats et 1167 titres ont été émis par l'ACSO.

### **34,4 M€ reversés aux communes**

Les reversements de fiscalité aux communes membres de l'ACSO se sont élevés à 34,4 M€, ce qui représente environ 63% des dépenses réelles de fonctionnement.

## **2 – Les ressources humaines**

**Elles ont pour mission d'assurer la gestion et le suivi de la carrière des agents de l'ACSO. Cette mission d'accompagnement passe par la réalisation de tâches diverses comme le recrutement, la gestion de la formation tout au long de la carrière, de la paie, de la mobilité et la préparation de la retraite. Le service est composé de 5 agents à temps plein.**

### **Réalisation du bilan social de l'ACSO**

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration du bilan social de l'ACSO. Il s'agit d'une obligation légale qui incombe à toutes les collectivités et EPCI. Ce rapport synthétise en un document unique les principales données quantitatives afin d'apprécier l'état du personnel de la collectivité, tous les 2 ans. Il reprend des données concernant les effectifs de l'organisation, l'absentéisme, la formation, les risques professionnels, etc.

## **Nouveau régime indemnitaire**

Le travail sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) a été poursuivi et plus précisément sur la cotation des postes.

## **Elections professionnelles**

L'année a été marquée par l'organisation des élections professionnelles, qui faute de candidat, ont donné lieu à un tirage au sort le 6 décembre 2018. Il s'agissait d'élire les représentants du personnel au Comité Technique et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de l'ACSO.

## **Prélèvement à la source de l'impôt**

En 2018, l'activité a été fortement impactée par la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, qui a généré des changements en termes d'applications sur le logiciel de paie.

## **Noël des enfants**

Il s'est déroulé au sein des locaux de l'ACSO le samedi 8 décembre 2018. 100 personnes ont participé à cet événement.

## **Chiffres clés**

Dépenses de personnel : 5 844 970 €

Versement pour formation : 31 750 €

Frais de déplacement : 5 940 €

Frais de mission : 6 385 €

Actions sociales : 186 640 € dont

-CNAS : 26 650 €

-tickets repas : 120 450 €

-Mutuelles (participation employeur) : 22 760 €

-Noël des enfants : 2 000 €

-Prestations familiales : 14 780 €

## **198 contrats de travail rédigés**

Une partie de l'activité consiste à la rédaction de courriers, d'arrêtés et de contrats pour la gestion de la carrière des agents. En 2018, 660 arrêtés ont été rédigés, 739 courriers, 198 contrats de travail, 284 réponses négatives à des candidatures et 3 dossiers pour la caisse des retraites.

## **Actualités 2019**

L'année 2019 sera riche en actualités avec la mise en œuvre de projets structurants comme la cotation des postes pour la mise en place finale du RIFSEEP, la dématérialisation totale de la chaîne comptable de la paie. Cette année devrait voir aboutir le changement de logiciel RH, qui va nécessiter entre autre une

formation spécifiquement pour la prise en mains, une reprise des données de l'ancien logiciel et une période test (avec des paies en doublon sur les 2 logiciels).

### **3 – Le juridique et les marchés publics**

L'activité juridique et marchés publics se décompose en deux grandes missions : l'assistance juridique et la commande publique: procédures et suivi des contentieux.

#### **Assistance juridique**

Une assistance juridique quotidienne est apportée auprès des différents services de l'ACSO.

En 2018, il a été répondu à de nombreuses sollicitations, en faisant fréquemment face à des demandes en urgence. L'année a été marquée par le lancement de la procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour le renouvellement du délégataire du réseau de transport public.

#### **Les contentieux**

Les principaux contentieux sont liés à la ZAC Gournay et à la passerelle sur l'Oise. Les autres contentieux concernent la gestion des occupations du domaine public par les gens du voyage ou à l'exécution des contrats.

#### **La commande publique : 47 marchés attribués**

En 2018, le nombre de marchés lancés est inférieur au nombre de marchés lancés en 2017. 47 marchés ont été attribués, 8 avenants et 15 actes de sous-traitances ont été traités. On compte 22 marchés de service, 18 marchés de travaux et 7 marchés de fourniture. 3 commissions de DSP ont été organisées concernant le transport, 9 commissions d'appels d'offres, 23 procédures adaptées et 6 avenants.

### **4 – L'Administration Générale**

L'administration générale est chargée du courrier, de l'organisation et du suivi des instances communautaires et de l'archivage des dossiers de l'agglomération.

#### **En 2018, les faits marquants sont :**

- Prise en charge des inscriptions au Pass'Agglo et à Rézopouce
- Résorption des archives du service eau – assainissement qui n'avaient jamais été faites depuis la création de la collectivité.

#### **Chiffres clés**

8 728 personnes accueillies

14 532 appels téléphoniques réceptionnés

1268 réunions préparées

74 tournées assurées (897 enveloppes distribuées)

## **Bureaux et conseils communautaires**

L'activité du secrétariat commission finances – bureaux – Conseil représente la gestion de :

- 3 commissions finances dans lesquelles ont été examinés 86 rapports.
- 11 bureaux communautaires dans lesquels ont été examinés 403 rapports et validées 40 décisions.
- 6 conseils communautaires dans lesquels ont été validées 319 délibérations.

### **Actualité 2019**

- Relance du marché de maintenance des photocopieurs
- Réflexion sur une nouvelle méthode de dématérialisation des envois des convocations aux instances communautaires.

## **5 – Le contrôle de gestion**

Le Contrôle de Gestion est en charge de l'analyse financière de différents dossiers dont les structures bénéficiant de subventions de l'ACSO et du suivi de la DSP Transport. Il propose également des procédures de gestion plus efficaces. En 2018, le Contrôle de Gestion s'est appliqué à déterminer des indicateurs de gestion en collaboration avec les services de l'ACSO pour la réalisation d'une revue de gestion. Il a réalisé et complété des outils de suivi des coûts analytiques notamment une matrice des coûts pour le service Ordures Ménagères/logistique. Il a coordonné la mise en place et le suivi d'une démarche de dématérialisation (service juridique/marchés publics).

### **Actualité 2019**

- Elaborer des procédures et outils de pilotage
- Organiser et suivre la démarche de dématérialisation pour la comptabilité et les RH
- Coordonner le suivi et la mise en place en vue de l'acquisition d'un nouveau logiciel Finances et RH
- Effectuer un suivi financier des comptes des partenaires (associations et DSP Transports)

## **L'INFORMATIQUE**

- 481 interventions
- Convention de mutualisation du SI de l'ACSO avec la ville de Creil depuis avril 2018
- Interconnexion directe ACSO-CREIL
- Mise en conformité RGPD via l'ADICO
- Assistance au déploiement de GEO (SIG)
- Mise en route des Dispositifs d'Aide pour les Travailleurs Isolés (PTI) pour les agents en poste seuls

## **LES INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES : DES OUTILS RENFORCES**

**Le Système d'Informations Géographiques (SIG) a notamment permis à l'ACSO en 2018 de continuer à développer ses moyens de planification stratégique.**

Le SIG permet aux villes et services de consulter les cadastres et plans locaux d'urbanisme des 11 communes à l'aide du Web Sig. Via cet outil de consultation, mais aussi avec ses logiciels métiers et sa fonction support, le SIG met à disposition des bases de données, des cartographies qui illustrent les compétences assumées par l'ACSO. En 2018, ces outils se sont renforcés avec les outils de la loi ALUR, les données et fonds téléchargeables sur les différents sites de l'Etat avec l'essor de « l'open data » (données ouvertes) et les mesures prises par le gouvernement pour faciliter et développer l'accès (loi République Numérique 2016). Les statistiques des registres famille, démographie, formation, économie, revenu et logement INSEE ont donc été largement complétées. En 2018, l'ACSO compte 31 039 résidences principales (source FILOCOM) : 20 317 résidences en collectif et 10 722 résidences en individuelle. Le SIG s'est attaché à la constitution de fichiers copropriétés (532 copropriétés sur l'Agglo).

### **De multiples actions comme support technique**

Le SIG a poursuivi sa mission de support technique auprès des services sur son WEBSIG ; avec le déploiement d'une nouvelle application SIG « GEO » en eau assainissement ; en assistant le service projets urbains et la mise en place d'une stratégie foncière sur la reprise en régie de la ZAC Gournay, le suivi foncier et le recollement des projets pour le suivi, l'évaluation du SCOT du grand Creillois et plus particulièrement sa révision ainsi que pour le dispositif Action Cœur de Ville.

### **Intégrer le SIG dans le schéma de mutualisation de l'ACSO**

En 2018, les élus ont intégré le Système d'Information Géographique dans le schéma de mutualisation de l'ACSO. La fiche action vise à construire un SIG unique pour l'ACSO et les communes, en faisant évoluer le WEB SIG ACSO et à assister les communes dans le dépôt des documents d'urbanisme sur le Géo Portail de l'Urbanisme, après numérisation à la norme CNIG et vérification/certification.

### **Les dossiers stratégiques portés par le SIG en 2018:**

- le suivi du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)
- le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)
- le transfert de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Protection des Inondations (GEMAPI) avec le service eau assainissement
- le Plan Paysage

## LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS EXTERIEURES

Le rôle de la Communication est d'expliquer et de promouvoir les actions engagées par l'ACSO. Relais indispensable entre les habitants, les médias, les acteurs économiques et sociaux et les politiques du territoire elle concourt à donner une image positive des actions décidées par les élus. La communication recouvre aussi bien les relations avec la presse, que les relations publiques, la publicité, l'organisation d'événements institutionnels (visites de personnalités, signatures officielles, vœux, séminaires) et d'évènementiels qui accompagnent les différents services et directions de l'ACSO dans la promotion de leurs actions. Elle se déploie sous toutes les formes de supports, éditions bien sûr, mais surtout et de plus en plus digital avec un compte facebook et un site sans cesse mis à jour.

En 2018 la communication a accompagné les actions des services en valorisant une **quinzaine de gros dossiers** tels que le Plan Paysage , la lutte contre les discriminations, une campagne contre les incivilités, l'opération sur la biodiversité, la création de la plateforme job Sud Oise, la mise en œuvre des dispositifs de la loi ALUR ou encore l'inauguration du système Rezo pouce et la médiatisation des 11 réunions publiques organisées par le Président sur les Mobilités. En parallèle elle a pris en charge l'organisation d'une **dizaine d'évènementiels** tels que le Forum de l'Emploi ou de la Copropriété, le colloque contre les Violences Intra Familiales ou le Salon de l'Entrepreneuriat sans oublier le Marché Picard ou une opération sur la Roseraie. A chaque fois il s'agit ou de coller à l'actualité ou de mettre en scène avec brio par une préparation importante des évènements vitrines de l'agglomération et temps forts de la vie de la collectivité.

En parallèle la Communication assure au quotidien revue de presse, suivi des journalistes, - **plus de 40 communiqués et dossiers de presse en 2018** – reportages photos et couverture vidéo, prêt de matériel de stand aux communes de l'Agglo (**plus de 30 opérations en 2018**), rédaction du Rapport Annuel et des magazines trimestriels.

Elle gère aussi le déploiement de la signalétique sur le territoire, les classes citoyenneté, des interventions dans les lycées sans oublier la rédaction de deux revues internes par an pour les agents.



# L'agglomération Creil Sud Oise

Vous facilite  
la vie



ACSO - DCRE - ? ex - 190708 - Crédits photo : DR

86 000 habitants

11 communes

**La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise**

24, rue de la Villageoise - CS 40081 - 60106 CREIL Cedex

Tél. : 03 44 64 74 74 - [contact@creilsudoise.fr](mailto:contact@creilsudoise.fr)

[f /agglomeration.creilsudoise](https://www.facebook.com/agglomeration.creilsudoise)

[www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)

**Creil  
Sud  
Oise**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION